

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 22 MAI 2017

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Liliane CAPELLE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Pierre JAPHET,
Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER,
Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Leïla DIRI

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG,
Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT

Pouvoirs

Mme Martine DEBIEUVRE à M. François VAUGLIN,
M. Bastien RECHER à M. Luc LEBON,
Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Nawel OUMER,
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. Jean-François MARTINS,
Mme Mercedes ZUNIGA à M. Jean-Pierre CORSIA,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET,
Mme Rosalie LAMIN à Mme Liliane CAPELLE,
M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT.

Excusés

M. Stéphane MARTINET,
M. David BELLARD,
M. Christian SAINT-ETIENNE,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Bonsoir. Je vous propose de désigner Mme Delphine TERLIZZI comme secrétaire de séance. Cela convient-il à tout le monde ? Oui. Merci beaucoup. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2017

M. le Maire : « Nous avons diffusé le procès-verbal de la séance du 25 avril. Peut-il être adopté en l'état ? Oui. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « Pour information, j'ai reçu un courrier de M. Jacques LEFORT qui était jusqu'ici président du groupe Union de la Droite et du Centre de notre conseil d'arrondissement. Il nous informe d'un changement dans le cadre d'une présidence tournante : M. Éric GARANDEAU sera désormais le président du groupe d'opposition. »

COMMUNICATION SUR L'ESPACE PUBLIC, LA VOIRIE ET LES DEPLACEMENTS DANS LE 11^e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Il s'agit d'un sujet important qui fait l'objet d'attentes très fortes venant de nos concitoyens. Le cadre de vie, dans une ville particulièrement dense comme le 11^e arrondissement, revêt un aspect essentiel. Il s'agit d'un bien commun qui véhicule l'image de notre ville. Il nous semble très important d'offrir un espace public qui soit le plus qualitatif possible et, les transports se déployant dans le cadre de cet espace public, de permettre une cohabitation harmonieuse entre tous les usages.

Durant cette mandature, nous avons lancé de nombreux projets de rénovation, de réhabilitation, de transformation de cet espace public. Le verdict sera établi dans trois ans, mais on peut d'ores et déjà dire que cette mandature aura été l'une de celles qui aura le plus requalifié l'espace public.

Le projet structurant majeur qui est en cours de lancement est la création d'une piste cyclable sur le boulevard Voltaire. La restructuration du réseau de bus est essentielle aussi. A ce titre, la création d'une nouvelle ligne qui traversera notamment notre arrondissement, de Belleville jusqu'à Nation, est un point essentiel. Nous avons rarement la possibilité au cours d'un mandat de porter la création d'une nouvelle ligne de bus.

Les rénovations des places de la Bastille et de la Nation sont aussi de beaux exemples de ce que nous voulons faire pour rééquilibrer les usages. La requalification du boulevard de Belleville est également un projet qui me tient particulièrement à cœur. Ce quartier Politique de la ville est un quartier encore plus dense que les autres quartiers du 11^e arrondissement. Il s'agit même du

district urbain le plus dense d'Europe. Je le considère comme un projet social car les appartements sont plus petits, sont plus occupés et que le quartier a moins d'espaces verts. Il est nécessaire de donner un espace public qualitatif aux habitants de ce quartier de Belleville. La requalification du boulevard de Belleville est donc un projet emblématique de notre mandature pour l'espace public. D'autres projets le sont également : le boulevard des Fermiers Généraux, la rue de Charonne, et la place de l'Eglise Saint-Joseph-des-Nations.

Je vais donner la parole à M. Pierre JAPHET au titre de sa délégation aux transports et aux déplacements, puis à M. Florent HUBERT au titre de l'espace public, pour présenter toutes ces actions. »

M. JAPHET : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de tenir les délais puisque résumer en dix minutes la politique des transports et des déplacements, même dans le 11^e arrondissement, est une gageure mais on va essayer de relever le challenge.

Cette politique s'inscrit non seulement à l'échelle de l'arrondissement, mais aussi à une échelle parisienne, voire métropolitaine, et même régionale s'agissant notamment des transports en commun.

En introduction, je voudrais rappeler qu'au niveau parisien, cette politique s'articule autour de quatre objectifs :

1) La priorité aux mobilités douces et actives, c'est-à-dire la marche à pied et le vélo.

Cette priorité est donnée pour plusieurs raisons : pour améliorer la qualité de l'air, et tout simplement améliorer la qualité de vie et apaiser la ville. Cette priorité se traduit concrètement par la mise en œuvre d'un plan vélo et d'un plan piéton.

L'ambition du plan vélo est de tripler la part modale du vélo, pour passer des 5 % actuels à 15 %. Ce plan vélo a été doté d'un budget conséquent de 150 millions d'euros, soit trois fois plus que sous la mandature précédente.

Une part modale de vélo à 15 % nous mettrait au niveau d'une ville telle que Strasbourg mais encore bien loin derrière des villes du nord de l'Europe comme Copenhague ou Amsterdam. Mais nous serions alors sur la bonne voie.

2) L'amélioration et l'accessibilité des transports en commun.

Je reviendrai sur le sujet lors de l'évocation du plan bus. Dans le 11^e arrondissement, cet objectif est également visé par la mise en place de quais de bus pour permettre un accès facilité et plus sécurisé aux bus.

3) Le développement de l'autopartage.

Quand on parle d'autopartage, on pense souvent à Autolib'. Mais il faut savoir que l'autopartage à Paris et dans le 11^e arrondissement, ce sont aussi les services d'autopartage de Communauto et de Zipcar qui se partagent aujourd'hui une quinzaine de stations dans notre arrondissement, avec également une trentaine de stations Autolib'. Sachant qu'une station Autolib' compte en général quatre places, plus de 120 places sont donc disponibles dans l'arrondissement.

4) Le développement de la mobilité électrique, avec notamment l'installation de bornes de recharge dans l'espace public.

Dans le 11^e arrondissement, j'ai souhaité travailler avec les habitants, les conseils de quartier, le Conseil des enfants, le Conseil du handicap, et le Conseil des seniors, sur un programme de sensibilisation au respect des règles, des usages et des usagers afin de lutter contre toutes

les incivilités qu'on peut rencontrer dans les transports et les déplacements au quotidien. Nous avons baptisé cette démarche le « Code de le Rue ». Elle vise à rappeler et à expliquer à chacun quelles sont les règles de partage de l'espace public pour une ville apaisée.

Plan vélo

Il faut savoir que le 11^e arrondissement est l'arrondissement de Paris le plus circulé à vélo ; il comprend d'ailleurs le plus d'utilisateurs de Vélib'. Il y a donc un véritable besoin d'aménagements cyclables dans notre arrondissement.

La première traduction du plan vélo dans le 11^e arrondissement a été la généralisation des zones 30 et par conséquent la mise en place des doubles sens cyclables dans toutes les rues à sens unique, qui permet d'optimiser les trajets des cyclistes. C'est important parce qu'il faut se rappeler qu'un cycliste se déplace à la force de ses mollets, comme les piétons. Cette généralisation des zones 30 vient de s'achever fin 2016.

Le plan vélo dans le 11^e, ce sont surtout trois projets d'aménagements cyclables de trois axes structurants de notre arrondissement :

- le boulevard Voltaire, avec 3 kilomètres reliant Nation à République,
- l'avenue de la République,
- la rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Aménagement du boulevard Voltaire

Il s'agit d'un projet emblématique de l'arrondissement car cet axe traverse notre arrondissement de part en part. Ce projet va permettre de créer une liaison cyclable confortable et sécurisée de 6 kilomètres entre Nation et République (3 kilomètres dans chaque sens), tout en préservant le confort et la sécurité des piétons, et en maintenant une circulation automobile qui est forte sur le boulevard et très pendulaire (le matin, on circule vers la place de la République, et le soir, vers la place de la Nation), ainsi que le service et la qualité du bus 56.

Nous nous sommes fixés une autre contrainte : la préservation de l'offre de stationnement, et notamment l'offre de stationnement de livraison pour les commerçants.

Ce projet a été porté par l'équipe municipale dès la campagne municipale en 2014. Ce projet a été plébiscité par les Parisiens dans le cadre de la consultation sur le plan vélo parisien qui a eu lieu fin 2014. C'est le projet qui a remporté de loin le plus de suffrages.

Ce projet est complexe car il a fallu concilier de nombreuses demandes et contraintes de multiples acteurs : Préfecture de police, sapeurs-pompiers de Paris, RATP, Architecte des bâtiments de France (ANABF). Aujourd'hui, nous sommes enfin arrivés à un projet stabilisé qui a été présenté récemment lors d'une seconde réunion publique. Les travaux vont pouvoir démarrer dès le mois de juillet pour une durée de 18 mois et un budget de 5,5 millions d'euros. Il est important de souligner que ce projet va permettre non seulement d'améliorer la sécurité des cyclistes mais aussi celle de tous les usagers. En effet, la configuration actuelle du boulevard le rend très accidentogène.

Nous avons souhaité aussi saisir cette occasion pour embellir le boulevard, avec un traitement particulier aux abords du Bataclan, du futur jardin Truillot et de la place Léon-Blum. Nous intégrons aussi dans ce projet le projet de végétalisation partielle du boulevard. Ce projet est issu du Budget participatif de 2016 pour 470.000 € supplémentaires.

Aménagement de piste cyclable avenue de la République

Je vais passer très vite sur le projet car il devrait être très similaire à celui du boulevard Voltaire et, je l'espère, devrait pouvoir être engagé rapidement après le démarrage des travaux du boulevard Voltaire.

Aménagement cyclable rue du Faubourg Saint Antoine

La rue du Faubourg-Saint-Antoine est également un axe structurant. Ce réaménagement est prévu dans la partie comprise entre la place de la Bastille et l'avenue Ledru-Rollin. D'une certaine façon, il s'inscrit aussi dans le projet de réaménagement de la place de la Bastille. Deux scénarios sont à l'étude et ont été présentés en réunion publique en octobre dernier :

- soit une piste bidirectionnelle côté 12^e arrondissement,
- soit une piste vélo unidirectionnelle, côté 12^e arrondissement, le long du trottoir et un contresens bus qui serait ouvert aux vélos côté 11^e. L'avantage de ce deuxième scénario est de permettre l'élargissement du trottoir côté 11^e arrondissement pour passer de 3,40 m à 3,85 m. Le budget de ce projet est de 4,3 millions d'euros.

Restructuration du réseau de bus parisien / Plan bus

Le réseau de bus est un élément essentiel des déplacements dans une ville inclusive comme se veut l'être Paris. Le bus est le moyen de transport qui doit être accessible aux personnes à mobilité réduite et qui doit leur permettre de se déplacer le plus librement possible et de manière autonome.

L'enjeu du plan bus est d'adapter le plan des lignes de bus aux évolutions démographiques de la ville et de scinder certaines lignes traversantes pour améliorer la régularité du service. Le réseau, tel que nous le connaissons actuellement, a été défini dans les années 50 et a très peu évolué depuis près de 70 ans, alors que la ville et la répartition de la population ont beaucoup évolué.

Le 11^e arrondissement est particulièrement concerné. En effet, une nouvelle ligne va être créée (ligne 71) et va permettre de desservir l'avenue Philippe Auguste, le boulevard de Ménilmontant et le boulevard de Belleville. Je voudrais à cette occasion saluer le travail exemplaire de concertation qui a été mené par la Ville, la RATP et le STIF, et remercier également tous les habitants et les conseillers de quartier en particulier qui se sont beaucoup investis dans ce chantier. La plupart de leurs demandes ont été entendues : au-delà de la création de la ligne 71, nous avons obtenu le maintien de l'itinéraire existant de la ligne 69 jusqu'au Champ de Mars, et le raccourcissement de la ligne 20 à l'ouest avec un terminus à Levallois-Bobet. Cette ligne 20 devrait désormais permettre de desservir l'avenue de la République, de la place de la République jusqu'au carrefour Parmentier. Par contre, nous déplorons pour le moment le raccourcissement de la ligne 76, avec un terminus déplacé de Louvre-Rivoli à Châtelet. Mais nous ne désespérons pas d'être enfin entendus sur ce point, avec le soutien de l'adjoint à la Maire de Paris, M. Christophe NAJDOVSKI. Ce nouveau réseau devrait être mis en service en septembre 2018.

En matière de bus, il y a également le projet important de la rocade des gares, c'est-à-dire la création d'une ligne de bus à haut niveau de service qui relierait toutes les gares parisiennes. Le 11^e arrondissement est là aussi particulièrement concerné puisque cette ligne 91 a vocation à passer par les boulevards Beaumarchais, Filles-du-Calvaire et du Temple. C'est une ligne existante mais dont la desserte serait profondément modifiée pour assurer un haut niveau de service.

Plan piéton

Dans le cadre du budget participatif, les Parisiens se sont prononcés pour un « Paris aux piétons ». Cela s'est traduit au niveau de la Ville par la définition d'une stratégie piéton, qui vise à mettre fin à une injustice. Aujourd'hui, l'espace public reste largement dédié aux véhicules individuels et motorisés. Près de 60 % de l'espace public est réservé aux véhicules motorisés, alors que ces véhicules motorisés ne représentent que 13 % des déplacements. A l'inverse, la part des déplacements à pied s'élèvent à 52 %, alors que les piétons ont encore souvent la part congrue dans l'espace public.

Encore une fois, l'objectif est de redonner la priorité aux piétons et de repenser les traversées piétonnes, les promenades piétonnes. Aujourd'hui, on voit très concrètement la déclinaison de cette stratégie piétonne dans le réaménagement des places de la Bastille et de la Nation (dont M. Florent HUBERT va nous parler) et dans la création d'une promenade sportive sur les boulevards de Belleville, de Charonne et de Ménilmontant. Les exemples de traversées piétonnes améliorées sur les Fermiers Généraux en sont également une illustration.

Code de la rue

Cette démarche pédagogique a été élaborée en concertation avec les habitants du 11^e arrondissement. Ont été développés plusieurs supports, dont la brochure « La rue en partage » qui rappelle les règles à respecter dans l'espace public, et notamment cette règle d'or, qui est peut-être la seule que tout le monde doit connaître : « en toutes circonstances, je respecte les autres usagers et en particulier les plus vulnérables ». Des supports sont également dédiés à des usages particuliers. Par exemple, nous allons créer un support similaire à l'accroche vélo pour les cyclistes, mais pour les deux-roues motorisés.

C'est une tâche qui ne sera évidemment jamais terminée car il faudra constamment remettre sur l'ouvrage le fait de sensibiliser nos concitoyens au respect mutuel et au respect des règles dans l'espace public. Cela va évidemment de pair avec l'action que nous menons en concertation avec le commissariat. Une campagne de sensibilisation est nécessaire, mais également une campagne de verbalisation pour rappeler les obligations de chacun. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Absolument. Merci M. Pierre JAPHET pour cette présentation précise et aux sujets variés. J'ajoute que les éléments de communication que vous venez d'évoquer sont disponibles à l'accueil de la mairie. Il faut que les habitants n'hésitent pas à s'en saisir, notamment pour pouvoir accrocher sur un scooter mal garé le rappel des bonnes règles, et pour faire en sorte que chacun en vienne à mieux respecter l'espace public. Je donne la parole à M. Florent HUBERT pour le sujet de l'espace public. »

M. HUBERT : « Merci, M. le Maire. Je vais vous présenter rapidement les grandes orientations de notre politique d'espace public pour voir ensuite comment elle se décline dans les opérations qui ont déjà été réalisées et dans celles à venir. Ces grandes orientations stratégiques sont évidemment totalement cohérentes avec l'introduction faite par M. François VAUGLIN et avec les propos tenus par M. Pierre JAPHET à l'instant.

Notre enjeu prioritaire est de rééquilibrer l'espace public. Cela a été dit et redit, mais c'est utile de s'arrêter sur ce temps de communication pour essayer de voir que les grands principes d'aménagement qu'on met en œuvre dans chacune des opérations sont les mêmes et ils peuvent être récapitulés sous une forme très synthétique. On rééquilibre pour s'adapter aux usages de nos concitoyens (car en réalité ils sont allés plus vite que nous en la matière), et pour construire une

métropole durable. Ce rééquilibrage signifie que nous assumons de réduire la part de l'espace public dédié à l'automobile, qu'elle soit en circulation ou en stationnement, pour accroître la part dédiée aux piétons, aux circulations douces et aux transports en commun. Il s'agit du cœur de notre politique d'espace public. Vous constaterez que c'est ce que nous avons mis en œuvre dans chacune des opérations.

Notre enjeu en termes de politique d'espace public était également de penser l'espace public non pas seulement comme un lieu de déplacement, mais comme un lieu de vie. Cela supposait donc un certain nombre d'évolutions dans notre politique d'aménagement. L'enjeu est d'apaiser, de sécuriser l'espace public, et également de l'embellir et de le végétaliser. Je distingue bien les deux car la végétalisation n'est pas qu'un enjeu d'embellissement.

Notre ambition est essentiellement de développer de nouveaux usages dans cet espace public et nous sommes en train de le faire sur toutes les grandes opérations d'aménagement de l'arrondissement, afin d'offrir à nos concitoyens de nouveaux lieux de vie et de nouveaux temps d'activité sur l'espace public pour flâner, marcher, se reposer, jouer, s'alimenter, manifester, se promener avec les enfants, avec des poussettes ou en trottinette. Nous espérons que les Parisiens vont s'emparer des espaces publics que nous sommes en train de construire pour eux.

Notre politique d'espace public a été fortement impactée par une nouvelle manière de conduire démocratiquement ces opérations lorsqu'on a confié une partie des clés de la bourse aux Parisiens avec le budget participatif. Les Parisiens ont fortement priorisé les opérations d'espace public. Ils ont été eux-mêmes prescripteurs de nos opérations, ce qui est important.

Ensuite, notre politique a également été impactée par cette nouvelle conduite car nous avons mené des concertations approfondies sur chaque opération. Le nombre de réunions publiques, de marches exploratoires, d'ateliers de travail que nous avons menés sur chacune de nos opérations est colossal. Au-delà de la sortie d'une logique haussmannienne de réaménagement sans concertation, on s'est mis à concerter davantage. Maintenant, nous composons avec ces concertations, avec les permis de végétaliser, comme le rappelle régulièrement Mme Joëlle MOREL : on donne à nos concitoyens la possibilité de s'emparer et d'aménager un bout d'espace public. On tient compte aussi des collectifs qu'on a construits sur les projets des places, parce que l'ambition est de co-construire, avec les habitants, des mobiliers, des espaces et des aménagements. Nous sommes en train d'imaginer tous ces éléments. Par exemple, un des rêves du collectif Bastille est d'essayer de construire une scierie collaborative sur la place de la Bastille pour pouvoir utiliser les arbres qui sont abattus dans l'espace public parisien et les réutiliser pour faire du mobilier urbain, avec les habitants de nos quartiers. Ce serait un bel hommage à la mémoire de l'artisanat de nos quartiers. Nous sommes en train d'essayer de monter ce genre de projet. Je vais vous dresser un bilan rapide sur les opérations déjà réalisées.

Réaménagement de la rue du Faubourg du Temple

La rue du Faubourg-du-Temple était un axe en souffrance sur la portion entre le quai de Jemmapes et les rues de Malte-Rampon. C'était un endroit très encombré par les poubelles et par les véhicules qui ne respectaient pas le sens unique.

Nous avons donc mis en place un aménagement pour tarir totalement le transit et réserver cette voie, qui devient une aire piétonne, aux bus et aux taxis. Nous avons construit à l'entrée de cette voie un trottoir traversant qui a vocation à dissuader tous les autres véhicules de pouvoir y entrer. Nous avons aussi élargi et désencombré les trottoirs, permettant ainsi aujourd'hui d'avoir un espace bien plus important pour les piétons qui empruntent en grand nombre cette voie. Cette opération a été finie en novembre 2016 pour 500.000 €.

Réaménagement du parvis de l'église Saint-Joseph des Nations

Cette opération, qui nous a pris du temps, est maintenant livrée depuis mai 2017. Le coût du projet a été de 430.000 €. Elle nous a permis de rétrécir la chaussée, de la faire monter sur plateau pour ralentir le trafic de transit qui passe sur la rue Saint-Maur, et surtout de créer de nouvelles continuités piétonnes en élargissant les oreilles des intersections et en créant un trottoir à l'endroit où un parking sauvage s'était installé le long des arbres. Nous avons maintenant une grande continuité piétonne sur cette place. L'ouverture de la perspective était une des ambitions patrimoniales de cette opération et, en même temps, un des effets indésirables liés à ces travaux : les entreprises ont malheureusement abîmé les arbres et nous avons dû les couper.

Je vais vous citer d'autres opérations mais elles ne sont pas exhaustives. Je tiens cependant à vous dire qu'on réalise de nombreuses opérations d'entretien. Nous avons notamment repris la chaussée intégralement sur cinq voies, sur une surface de 7000 m² dans l'arrondissement, ainsi que des trottoirs, sur cinq voies également, sur une surface de 3000 m². Nous assurons l'entretien courant des voies les plus dégradées dans l'arrondissement.

Nous avons aussi réalisé des opérations d'aménagement :

- La reprise des pieds d'arbre sur le boulevard Richard Lenoir, au niveau du marché Popincourt est une opération emblématique et elle est réalisée grâce à la réserve parlementaire de M. Patrick BLOCHE. J'indique toujours que cette opération n'est pas terminée et n'est pas totalement terminable, mais néanmoins nous améliorons et nous continuons d'améliorer la situation en traitant le maximum de problèmes liés aux dalles soulevées par les racines.
- La reprise de l'intégralité des pieds d'arbre dans l'avenue de Bouvines. Cette opération était très attendue par la communauté scolaire des écoles avoisinantes.

Nous avons aussi installé de petits aménagements de sécurité, très attendus par les habitants :

- des coussins berlinois, devant l'école Godefroy Cavaignac, très attendus par le groupe scolaire et financés par les crédits du conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault.
- opération de rénovation de la rue des Trois Bornes, avec un élargissement des trottoirs devant l'école.
- sécurisation du carrefour Boule-Breguet-Froment, en installant des coussins berlinois et des zones deux-roues avant les intersections.
- création d'un plateau piétonnier rue Basfroi, cohérent avec la fin de l'opération d'aménagement du 20-24 rue Basfroi.

Opérations à venir***Réaménagements de la place de la Bastille et de la place de la Nation***

Concernant la place de la Bastille, la première phase de concertation est terminée. Une deuxième phase de concertation s'ouvre avec une double maîtrise d'œuvre : une maîtrise d'œuvre pour l'infrastructure et une maîtrise d'œuvre pour les usages assurés par le collectif. Cette concertation a commencé en 2016 et va durer toute l'année 2017. Les études se termineront en 2017 et les travaux seront lancés en 2018. Nous avons des enjeux et des impacts majeurs sur le plan de circulation dans l'ensemble du quartier qui doivent d'abord être mesurés avant qu'on puisse avancer plus loin sur cette opération.

Les grandes orientations structurantes du programme sur Bastille ont d'ores et déjà été présentées à de nombreuses reprises, mais je vous les rappelle rapidement :

- Création d'une vraie liaison est-ouest qui passe au nord de la place. Les traversées piétonnes seront ainsi facilitées au nord de la place. Il y aura aussi une traversée piétonne au centre de la place.
- Création d'une liaison paysagère nord-sud qui s'engage dans la perspective du boulevard Richard Lenoir et qui va jusqu'au port de l'Arsenal, avec l'ambition de pouvoir trouver un moyen de contourner la ligne 1, en passant au-dessus ou en-dessous. On cherche des solutions pour gommer cette barrière.
- Révéler le patrimoine : la crypte sera de nouveau accessible et l'ancien dessin de la forteresse sera visible sur site. L'Opéra Bastille sortira de ses murs puisque nous allons concevoir des opérations événementielles avec l'Opéra Bastille pour lui permettre de créer des événements sur la place, si possible dès le mois de juin ou juillet.

Concernant la place de la Nation, vous avez pu constater ce qui a été mis en place depuis le 10 avril, lors de la préfiguration. Cette opération nous permet d'accroître la surface piétonne de 57 % sur la place : le terre-plein central a été agrandi ; certains terre-pleins latéraux sont reliés ; certaines contre-allées devenues apaisées et piétonnisées se transforment en zones de rencontre ou aires piétonnes.

De la même manière, ces espaces libérés nous ont permis de concevoir de nouveaux usages. Le collectif est en ce moment en train de végétaliser fortement et de concevoir un mobilier pour développer de nouveaux usages. Au nord, dans le barreau de l'avenue de Bouvines, une ludothèque s'est implantée et suscite énormément d'adhésion auprès de tous. Nous espérons pouvoir la pérenniser sur site.

Agrandissement des trottoirs de la rue de Charonne

Ce fut la première opération citée par nos concitoyens dans le budget participatif. La première option présentée lors la première réunion publique, qui conduisait à consacrer un demi-million d'euros pour agrandir de 50 cm les trottoirs, n'a pas créé de consensus et d'unanimité. Nous sommes donc en train de travailler à un scénario plus ambitieux, mais qui implique de mettre cette voie à sens unique, tout en préservant le double sens de circulation des bus, ce qui crée des complexités sur lesquelles nous sommes en train de travailler. Mais nous avons bon espoir de pouvoir agrandir les trottoirs sur l'ensemble du linéaire allant du passage Dallery jusqu'au boulevard Voltaire. Nous avons maintenant la possibilité de traiter tout le linéaire.

Réaménagement du boulevard de Belleville

Son programme est très complexe car nous n'arrivons pas à satisfaire toutes les données en la matière : agrandir les trottoirs côté 11^e, créer une vraie piste cyclable, préserver le fonctionnement du marché tout en le contenant, et concevoir de nouveaux usages sur le terre-plein central. La proposition ambitieuse serait de créer une aire piétonne dans le boulevard de Belleville (côté 11^e) qui irait de la rue du Faubourg-du-Temple à la rue de la Fontaine-au-Roi, et de créer un nouvel espace vert sur le terre-plein des Maronites. Cette opération va être concertée en réunion publique avant l'été.

Création d'un parcours sportif sur le reste du linéaire des Fermiers-Généraux

Ce projet est mené avec notre collègue Liliane CAPELLE. Cette opération ambitieuse ayant vocation à être l'un des éléments de la candidature de Paris aux JO 2024, nous sommes donc très pressés pour la réaliser.

Réaménagement de la Villa Marcès en lien avec la rue Breguet

Cette petite opération est néanmoins emblématique parce qu'elle nous a beaucoup mobilisé. On a recréé une voie piétonne au sein de l'îlot Breguet, avec un enjeu réel de valorisation patrimoniale

pour respecter l'esprit du faubourg, installé des pavés sciés. Nous avons voulu faire respecter l'aire piétonne et développer la végétalisation grâce à une surface végétalisée fortement accrue.

Piétonisation et végétalisation de la rue du Général Renault

Nous allons réaliser dès cette année cette opération dans laquelle nous nous sommes engagés car elle est inscrite aux investissements localisés de cette année.

Autres opérations :

- la place Mireille-Havet : nous avons pour ambition d'apaiser la contre-allée au nord de la place ;
- la rue Vaucouleurs : nous voulons la réaménager car elle a vocation à devenir une zone de rencontre ;
- la placette Fontaine-Timbaud : les études sont en cours de finalisation ;
- l'installation de végétalisation dans la rue du Chemin-Vert a été votée au budget participatif ;
- la placette Crespin-du-Gast, que nous avons l'ambition de réaménager. »

M. le Maire : « Quel marathon ! Mais c'est à l'image du travail et de cette équipe mobilisée pour améliorer l'espace public. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Cette longue présentation a effectivement permis de comprendre quels sont les projets de la mairie en matière de transport et d'espace public pour l'arrondissement. Il y a ça et là quelques points positifs : on peut citer le plan piéton, le Code de la Rue, le parvis de la place en face de Saint-Joseph-des-Nations.

Cependant, il y a aussi des points non traités :

- Les pieds d'arbres sur les marchés. Ils constituent toujours une source d'inquiétude et une source d'insécurité pour bon nombre de personnes âgées, notamment à l'endroit où elles ont beaucoup de mal à se faufiler et où elles sont obligées de franchir les pieds d'arbres. Ces personnes tombent parfois du fait de ces racines qui ne sont toujours pas arasées ou traitées comme il conviendrait.
- Les coussins berlinois devant les écoles. Il y a encore des zones dangereuses dans le 11^e arrondissement, par exemple sur la rue Jean-Pierre Timbaud qui est en forte pente : en face de l'école Saint-Paul, pas loin de l'école de l'impasse de la Baleine, des véhicules y roulent à grande vitesse. J'avais signalé qu'il serait bon qu'on puisse traiter cette zone par un traitement *ad hoc* de la voirie de façon à ce que les voitures roulent moins vite au moment où les enfants traversent la rue à la sortie ou à l'entrée des écoles. Ce sujet reste à traiter.
- Le plan bus. L'allongement des trajets des bus entraîne un grand risque d'altération de la fréquence de passage des bus : plus le trajet est long, plus il y a des effets d'accordéon sur le trajet, du fait de la circulation souvent très aléatoire dans Paris. On se retrouve alors avec deux bus 56 qui arrivent et repartent en même temps, malgré les personnes qui courent derrière. C'est un phénomène qui risque de se produire encore plus souvent avec le plan bus tel qu'il nous a été présenté.

Voici trois exemples de points non traités. Au-delà de ces sujets précis je désire surtout préciser que la politique de transport de la Mairie du 11^e arrondissement soulève de fortes inquiétudes.

On peut vouloir traiter l'espace public pour le rendre davantage partagé et davantage apaisé. La réalité est que, bien souvent, c'est l'inverse qui se passe. On l'a vu place de la République, qui devait être traitée pour le plus grand bonheur des peuples. Finalement, elle est devenue une

immense zone minéralisée où il n'y a que certaines populations qui peuvent s'accaparer cet espace, notamment si elles sont munies de skateboards. Les autres (les personnes âgées, les familles) ont souvent du mal à profiter de cette place, tout comme les riverains qui sont bien souvent obligés de déménager à cause du bruit des concerts, souvent imprévisibles. Au bout d'un moment, ils n'en peuvent plus, et quittent ce quartier pour aller à d'autres endroits du 11^e arrondissement, ou plus loin. Nous aimerions que ce phénomène ne se reproduise pas ailleurs, notamment sur les places de la Bastille et de la Nation.

Nous avons de grosses craintes quant à la rénovation de la place de la Bastille : les circulations qui vont être organisées autour de la place vont très clairement emboliser une grande partie du 11^e arrondissement, notamment le Faubourg Saint-Antoine qui sera lui aussi réduit.

Sur la place de la Nation, l'expérimentation de l'élargissement de l'anneau central a laissé seulement trois voies à la circulation des véhicules, ce qui est beaucoup trop étroit. Nous aimerions pouvoir tester un élargissement à quatre voies. Vous allez me répondre que 12 m de largeur, cela équivaut à quatre voies en théorie. En réalité, il n'y a que trois voies de circulation du fait de la courbe. Il faudrait donc arriver à tester cet anneau central en réduisant son rayon de façon à avoir réellement quatre voies. Il faudrait également un certain nombre d'aménagement des feux tricolores au sortir et à l'entrée de la place de façon à éviter les bouchons qui se sont créés et qui ont des effets sur la pollution dans le secteur.

Pour éviter que l'effet « place de la République » soit réitéré place de la Nation, vous disiez qu'il y avait actuellement des tests. Ces tests sont en fait surtout menés sur la végétalisation. Il me semble tout à fait important que des éléments soient aussi prévus pour éviter que cette place devienne un lieu de rassemblement 24h/24 comme sur la place de la République, ce qui serait tout à fait dommageable pour les habitants, les riverains et les commerces de la place de la Nation, comme de la place de la Bastille d'ailleurs. Ces éléments doivent être anticipés dès maintenant.

Je vous disais que le transport dans le 11^e arrondissement pouvait susciter quelques inquiétudes. En voici une dernière, et non des moindres : les pistes cyclables du boulevard Voltaire.

Il y a un an, nous, élus de l'opposition, avons fait une contre-proposition en conseil d'arrondissement : ne réaliser que la moitié des travaux sur un seul côté avec une piste suffisamment large pour que les vélos puissent se doubler, de façon à économiser les travaux de l'autre côté du boulevard. Cette proposition avait deux intérêts. Le premier était d'économiser la moitié des travaux, soit 2,7 millions d'euros. Le deuxième intérêt était de conserver une véritable fluidité au boulevard en ayant trois voies de circulation au lieu des deux voies prévues.

Lorsque vous avez organisé cette réunion publique en avril à la mairie pour présenter le projet, nous avons constaté qu'il n'avait absolument pas évolué. Les habitants vous avaient pourtant formulé beaucoup de propositions, comme matérialiser la piste par de simples marquages au sol. Ces propositions n'ont pas été évoquées ni même discutées. Il n'y a pas eu de réelle concertation avec les conseils de quartier et les riverains sur tout le long de ce boulevard qui traverse pourtant l'ensemble du 11^e arrondissement.

Les habitants et les commerçants sont donc inquiets. Je voulais vous le dire, M. le Maire. Ils sont même très inquiets. Une pétition a été lancée la semaine dernière et a déjà récolté plusieurs centaines de signatures. Cette pétition demande que la Mairie retire son projet pour pouvoir réellement prendre en compte les inquiétudes fortes des riverains. Ces inquiétudes ne sont pas uniquement liées à des éléments qu'on pourrait caricaturer. Les habitants veulent des pistes

cyclables, mais ils ne veulent pas n'importe quelle piste cyclable. Ce projet prévoit deux pistes cyclables suffisamment larges pour faire passer le Tour de France de chaque côté du boulevard Voltaire. Au centre, les véhicules vont être les uns derrière les autres, coincés dans deux voies extrêmement resserrées de 3,25 m chacune, avec aucune possibilité pour les camions de livraison, les bus, les camions poubelles et les taxis de se décaler pour pouvoir être doublés. Tous les véhicules qui auront besoin de s'arrêter devront donc le faire sur la chaussée circulée. Tout le boulevard va être complètement emboli, générant de la pollution, des nuisances, et une dévitalisation commerciale prévisible. Sans compter des problèmes de sécurité, qui constituent le point principal d'inquiétude des riverains et des commerçants. On devine bien l'intérêt pour un véhicule de secours d'avoir la possibilité de remonter cet axe essentiel pour le 11^e arrondissement, en allant rapidement de la place de la Nation vers la place de la République, ou l'inverse, en passant notamment par le Bataclan si nécessaire. Dans la configuration du projet, si une file est bouchée dans un sens, et qu'il est impossible de doubler parce que la circulation est dense dans l'autre sens, les véhicules de secours ne pourront plus remonter le boulevard Voltaire.

C'est là un exemple emblématique des inquiétudes que suscite la politique de la Mairie dans le 11^e arrondissement en matière de transports. Il me semble tout à fait essentiel que vous preniez en compte ces éléments. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Merci pour ces éléments. Qui souhaite prendre la parole ? M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci beaucoup pour cette présentation. Je vais d'abord me réjouir de la création de la ligne 71 dans le nouveau plan bus. Ce projet a déjà été discuté car il répond à un déficit, identifié depuis longtemps, de manque de dessertes dans l'arrondissement. Il avait déjà fait l'objet de débats en 2009 lors d'un CICA consacré aux questions de transport. Un vœu avait également été voté par le Conseil d'arrondissement le 29 juin 2009. Il est toujours très agréable de voir que, même si les choses prennent du temps parce qu'elles ne sont pas toujours très simples, elles puissent aboutir.

Je me réjouis également de tous les projets ambitieux qui ont été proposés en termes cyclistes parce qu'ils répondent à un vrai besoin. En effet, la circulation des cyclistes augmente beaucoup. Nous sommes d'ailleurs dans l'arrondissement le plus circulé. Il y a donc le besoin essentiel d'être ambitieux et d'aller encore plus loin sur ces questions. Le programme est également ambitieux de par la rénovation de l'espace public, soulignée par M. Florent HUBERT. Les Parisiens occupent de plus en plus ces lieux, notamment dans notre arrondissement particulièrement dense. Je m'en réjouis d'autant plus car cela correspond exactement à l'esprit, et même souvent à la lettre, de ce que nous avons porté collectivement devant les Parisiens en 2014. Il est toujours agréable de voir qu'on progresse dans la réalisation des promesses et des engagements que nous avons pris. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je propose de redonner la parole à M. Pierre JAPHET et à M. Florent HUBERT pour répondre notamment aux questions qui ont été posées et aux suggestions qui ont été portées par M. Jacques LEFORT. »

M. JAPHET : « Je voudrais revenir sur ce que vous disiez sur la place de la Nation. D'abord, je crois qu'il y a véritablement quatre voies de circulation, comme vous le préconisez, et non pas trois. Nous sommes bien sur des voies circulées de 12 m, c'est-à-dire quatre fois 3 m. Il y a donc quatre voies et c'est justement le but de la préfiguration. Tout le monde peut constater que cette place fonctionne parfaitement au niveau de la circulation motorisée. D'ailleurs, la circulation est même plutôt plus fluide, plus apaisée et sans doute moins dangereuse qu'avant, y compris pour les automobilistes.

A vous écouter, on dirait que c'est *Apocalypse Now* qui se déroule sur le boulevard Voltaire ! C'est à se demander si ce ne sont pas des hélicoptères qu'on va faire passer sur le boulevard et non pas des vélos. Ce n'est franchement pas sérieux. Nous avons mis du temps à faire aboutir ce projet car nous avons pris le temps de la concertation avec les habitants et tous les services concernés. Permettez-moi de vous le dire, je pense que la Préfecture de Police est mieux qualifiée que vous, Monsieur LEFORT, pour savoir quel va être l'impact sur les véhicules de secours.

Par ailleurs, nous avons rencontré les commerçants l'année dernière, et nous allons les rencontrer de nouveau. J'ai insisté sur le fait que nous n'allions pas dégrader les places de livraison. Quant à l'apocalypse annoncée par la réduction à deux voies de circulation, sachez qu'il n'y a déjà que deux voies de circulation sur le boulevard Voltaire. Si vous regardez attentivement, vous verrez que les voitures sont tout simplement les unes derrière les autres car il n'y a non pas quatre voies de circulation, mais bien deux voies. Effectivement le problème du boulevard Voltaire réside dans le fait qu'il est un petit peu plus large, ce qui génère des comportements dangereux : les voitures se mettent parfois en quinconce, et les deux-roues doublent les voitures. Par conséquent, le boulevard Voltaire est aujourd'hui l'un des boulevards les plus accidentogènes de Paris. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je peux vous assurer que cet aménagement va non seulement permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité, mais il va également permettre à tous les usagers de circuler avec une sécurité augmentée. »

M. HUBERT : « Je vais apporter rapidement quelques éléments sur les petits points précis que vous avez abordés, Monsieur LEFORT. Je m'excuse auprès de tous mes collègues, je vais me répéter. Nous avons mis en place un plan de traitement des pieds d'arbre depuis le début de la mandature. Vous savez que ce sont des opérations complexes parce qu'elles prennent du temps : quand on replante, il faut attendre trois ans avant que la terre soit stabilisée autour de l'arbre pour qu'on puisse envisager une réfection définitive. Concernant la problématique particulière des pieds d'arbre sur le terre-plein du marché Richard Lenoir, je vous redis ce que j'ai dit dans ma présentation (je vous le redis parce qu'il m'a semblé dans votre réponse que vous ne m'aviez pas écouté) : nous avons consacré 60.000 € à la réfection des pieds d'arbre sur le boulevard Richard Lenoir au niveau du marché Popincourt et, lors de la précédente mandature, les pieds d'arbre du marché Bastille avaient été refaits. Nous avons réglé plusieurs problèmes mais certains problèmes restent notables, pour la raison que vous n'ignorez pas. Si des gens vous interpellent, je vous invite à en faire part. Nous ne coupons les racines des arbres et elles continuent donc à soulever les dalles. Nous ne pouvons pas régler certains problèmes, sauf en coupant les arbres. L'équipe municipale a pour l'instant fait le choix de ne pas couper les arbres concernés, et les couper n'est pas envisagé. A certains endroits, il reste donc des dalles soulevées, et même si nous faisons des aménagements autour, il reste des dénivelés sur lesquels les gens peuvent se prendre les pieds. Néanmoins, toutes les autres situations moins problématiques ont été traitées, et toutes celles qui pouvaient l'être l'ont été, et cela grâce aux crédits qui ont été débloqués sur la réserve parlementaire de M. Patrick BLOCHE.

Concernant la situation devant l'école du passage de la Baleine, je vous invite éventuellement à inviter les parents qui vous auraient sollicité à me contacter. Depuis le début de la mandature, je reçois nombre de communautés scolaires qui s'inquiètent pour la sécurité de leurs enfants, parfois à juste titre, parfois pour une insécurité ressentie mais qui n'est pas objectivée, ni dans les statistiques d'accidents, ni dans la vitesse de circulation constatée des véhicules. En tout état de cause, nous intervenons partout. C'est évidemment un point majeur dans les aménagements de sécurité que nous réalisons. S'il y a un point à traiter que nous n'aurions pas identifié dans nos statistiques ou dans les interpellations qui nous sont remontées et qui concernent l'école de la Baleine, je vous invite à nous faire passer ces interpellations pour qu'on traite cette situation.

Concernant la place de la République, je suggère que nous n'ayons pas une énième fois ce débat. Nous considérons que la manière dont les Parisiens se sont appropriés cet espace (et pas seulement certaines catégories de jeunes comme vous voudriez bien le penser, mais bien de nombreuses catégories de Parisiens, au vu de l'affluence) valide les grands partis pris de cet aménagement. Il est clair que nous nous en inspirons tout en essayant d'améliorer encore la réponse pour les places que nous allons réaménager dans cette mandature.

Je ne répéterai rien de ce que vous a dit M. Pierre JAPHET sur la question du boulevard Voltaire. On aura ce débat à chaque fois qu'on abordera ces questions-là. La voiture représente encore 50 % de l'espace public à Paris pour 13 % des déplacements. Nous continuerons ce rééquilibrage pendant cette mandature. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. Monsieur Jacques LEFORT redemande la parole. »

M. LEFORT : « Merci. Monsieur JAPHET, puisque vous aimez les fleurs, vous allez pouvoir gagner ce soir un hortensia offert par les élus Les Républicains du 11^e arrondissement. Mais si jamais vous ne relevez pas le défi que je vous lance, je veux bien l'hortensia : essayez de trouver une fois dans la journée quatre voitures de face sur la place de la Nation dans l'espace laissé par l'anneau élargi. Je suis praticien de la place de la Nation, j'y passe le matin, j'y passe le soir. Je n'ai jamais vu quatre véhicules sur les 12 m de section transversale de cette zone, tout simplement parce que 12 divisé par 4, ça fait 3. Mais 3 m par véhicule sur des files qui tournent, où se cotoient beaucoup de bus et autres engins de grande longueur, cela donne un espace beaucoup trop étroit pour que 4 véhicules puissent se mettre de front. Non, il n'y a donc pas quatre voies, il y a bien trois voies.

Concernant les pistes cyclables du boulevard Voltaire, vous disiez qu'il y a déjà deux voies de circulation boulevard Voltaire, donc le prochain aménagement du boulevard Voltaire ne va rien changer puisqu'il y aura à nouveau deux voies de circulation. Il faut quand même aller sur place de temps en temps, Monsieur JAPHET. Vous voyez bien que, quand on est sur le boulevard Voltaire et qu'il y a un camion ou un véhicule garé en double file, on peut le doubler, même s'il y a des véhicules qui arrivent en face, tout simplement parce qu'il y a suffisamment de place sur les 11 m de largeur de la chaussée pour pouvoir doubler, même si effectivement, selon la réglementation, il n'y a que deux voies. C'est cette fluidité que le projet va tout simplement embolir et c'est ce contre quoi nous nous élevons. Nous ne sommes pas contre les pistes cyclables, je le répète à Monsieur HUBERT. Mais nous sommes contre cette obstruction du boulevard Voltaire que ce projet rend prévisible.

Concernant les pieds d'arbre, rassurez-vous Monsieur HUBERT, je bois vos paroles quand vous présentez la politique de la Ville de Paris et du 11^e arrondissement en matière d'espace public. Et je vous ai bien entendu quand vous avez annoncé les 60.000 €. Vous savez combien cette dépense d'argent public est chère à mes oreilles, j'y suis donc attentif. Néanmoins, il y a certains lieux qui ne sont pas encore traités, par exemple le marché de Charonne, le marché de Belleville qu'il faut traiter.

Concernant l'école du passage de la Baleine, je vous transmettrai le courrier que j'avais transmis à Monsieur JAPHET pour vous alerter des doléances des parents d'élèves à cet endroit, qui sont d'ailleurs aussi les doléances de l'école Saint-Paul qui est juste en face.

Les Parisiens valideraient la place de la République ? Je n'ai quasiment jamais entendu un Parisien qui validait la place de la République. Mais nous ne devons pas fréquenter les mêmes Parisiens peut-être. »

M. le Maire : « Voilà peut-être un début d'explication. En tout cas, je voulais vous rassurer sur le sujet de la place de la République car vous évoquiez son accaparement par une partie de la population. Je m'y étais rendu la semaine dernière pour la Fête du Jeu. 10 000 familles et leurs enfants y ont participé. L'ambiance était « bon enfant » et absolument formidable. La moitié de la place de la République était consacrée à des jeux de toutes sortes. C'était un moment assez magique, je dois dire. Cette place de la République ouverte à tous illustre ce que nous souhaitons. Finalement, ce n'était que la prolongation, avec une plus grande ampleur, de ce que nous connaissons habituellement, puisque nous y avons installé l'R de Jeux qui est très fréquentée par les enfants et les familles, et qui est à demeure, à la différence d'autres pratiques qu'on peut plus ou moins apprécier. Je crois que cette place de la République a rencontré son public, c'est-à-dire les Parisiens tout simplement.

Vous évoquiez la place de la Nation et la préfiguration, mais je ne vais pas rentrer dans le débat des trois ou quatre voies. C'est vrai que techniquement, 12 m correspondent à quatre voies, mais peu importe. L'essentiel est de savoir s'il y a des bouchons autour de la place de la Nation réaménagée avec la préfiguration que nous avons mise en place. La réponse est évidemment non : des bouchons ne se sont pas créés sur la place de la Nation. Les services ont mené des études de déplacement et on m'a communiqué les résultats il y a deux semaines : la fluidité de circulation est tout le temps présente, et la vitesse moyenne a baissé. La vitesse moyenne tourne autour de 15 à 20km/h, avec un allongement qui se compte en quelques dizaines de secondes pour traverser de part en part la place, non pas parce qu'il y a des bouchons, mais parce que la circulation est plus lente, plus apaisée. Cet apaisement est aussi un des objectifs recherchés. Nous n'excluons pas de faire un test à 14 m pour voir notamment si les bus arrivent à mieux manœuvrer. Nous étudions la possibilité. C'est l'intérêt de la démarche qui est une démarche tout à fait unique car elle consiste à tester un projet avec des dispositifs qui sont bien en place mais qui nous permettent néanmoins d'adapter certains éléments, de valider ce qui fonctionne bien et de modifier ce qui fonctionne moins bien. Nous irons jusqu'au bout de cette démarche. D'ailleurs, des éléments sont d'ores et déjà validés - j'allais dire plébiscités - par les usagers de cette place.

L'essentiel de l'échange a porté sur la circulation automobile autour de la place mais ce réaménagement va bien au-delà car elle vise la réappropriation pour de nombreux usages. Un point particulier est d'ailleurs plébiscité : l'installation de la ludothèque sur le terre-plein reconquis en face de l'avenue de Bouvines, qui attire de nombreuses familles et leurs enfants. Cette ludothèque devait être temporaire mais nous allons nous battre pour essayer de la pérenniser parce qu'elle a tout de suite rencontré son public.

Concernant l'école Saint-Paul, n'hésitez pas à dire à l'équipe de direction de cette école (avec laquelle d'ailleurs nous entretenons les meilleures relations du monde) qu'elle peut nous adresser directement ses demandes. Cela nous permettra de gagner du temps pour les traiter. A chaque fois qu'une école nous écrit pour signaler qu'il y a un problème de sécurité devant sa rue, nous le traitons évidemment avec la diligence nécessaire.

Il y a un point sur lequel nous ne sommes pas revenus : le plan bus. Effectivement, il ne relève pas directement de notre responsabilité, mais la concertation, dans laquelle nous sommes pleinement impliqués et qui a été mise en place par le STIF dans le contexte que M. Pierre JAPHET a rappelé, a conduit le STIF à proposer des allongements de lignes. Nous nous sommes exprimés lors de cette concertation, en portant également la voix des conseils de quartier

qui ont pris position sur cette proposition. J'ai eu l'occasion de demander, au nom de ces habitants qui s'étaient exprimés dans cette concertation, de revenir sur cet allongement des trajets. Le STIF, à ce stade, ne l'a pas souhaité pour des raisons qui tiennent à l'organisation générale du plan bus sur Paris. Une modification à un endroit sur le plan bus peut avoir des répercussions un peu partout. C'est un travail qui est très précis et très compliqué. Le directeur général du STIF m'a écrit à deux reprises pour indiquer qu'ils avaient besoin de cet allongement des trajets, et qu'ils ne craignaient pas de baisses de régularité, argument qui est régulièrement avancé contre ces allongements de trajet. Dont acte. Il ne s'agit pas de notre responsabilité directe. Mais nous avons porté la demande des conseillers de quartier dans cette affaire. J'espère que la réponse du directeur général du STIF, un technicien, est faite en connaissance de cause. Je n'ai donc pas de raison de ne pas lui faire confiance.

Il y aurait encore beaucoup d'autres sujets à aborder, le prochain étant les travaux qui vont commencer sur le boulevard Voltaire du côté de République. Ce sera l'occasion de rencontrer à nouveau les habitants et les commerçants. Je me tourne vers M. Pierre JAPHET et M. Philippe DUCLOUX pour que cette rencontre avec les commerçants puisse être réalisée avant l'été et qu'ainsi, si les nuisances ne peuvent pas être évitées (un projet de 3 km sera inévitablement source de nuisances), nous fassions en sorte qu'elles soient le moins impactantes possible pour les commerçants concernés.

Je voudrais saluer le travail de nos deux élus qui sont très mobilisés et très impliqués dans cette politique de réaménagement des transports, des déplacements et de l'espace public. Cette politique est essentielle pour notre arrondissement. De nombreux projets au budget participatif portent sur ces questions, le sujet est à suivre. »

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. Le Maire : « Nous en venons à d'autres communications plus habituelles. Elles concernent des délibérations qui seront soumises au prochain conseil départemental de Paris et qui ne sont donc pas inscrites à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Nous les portons à votre connaissance pour que vous sachiez ce que fait le département dans notre arrondissement. »

2017 DASCO 43-G *Collèges publics parisiens : Dotations complémentaires de fonctionnement (8.980 euros), subventions d'équipement (311.368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros)*

« Il y a notamment une dotation pour le collège Aubrac de 11.916 € pour la lutte contre les volatiles sur les façades et une dotation de fonctionnement de 3.150 € pour le collège Alain-Fournier, pour le tri des déchets de restauration scolaire. »

2017 DASES 95-G *Subventions (457.500 euros) et conventions avec 3 Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens (EDI)*

« Une subvention est attribuée à l'agence nationale de réadaptation sociale, l'EDI Emergence, située au 3 rue Bouvier. Elle fait partie des Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens. »

2017 DASES 127-G *Subventions (72.600 euros) et conventions avec 9 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits*

« Dans le 11^e arrondissement, 7.000 € sont attribués à l'Association de solidarité et d'information pour l'accès au droit des étrangers non communautaires (ASIAD) ; 16.000 € au Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (CATRED) ; et 7.600 € à

l'APEIS Paris, qui est le comité local de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris. »

2017 DASES 156-G Conventions et subventions à Aurore (248.504 euros), à Paris Tout P'tits (100.000 euros), au Casip-Cojasor (105.000 euros), à l'Un est l'Autre (30.000 euros), aux Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris (180.000 euros), au Secours Populaire français (50.000 euros), et au Relais Frémicourt (7.000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

« Il s'agit de subventions attribuées à diverses associations, notamment aux Restaurants du Cœur, les Relais du Cœur de Paris, pour les distributions de colis qui sont organisées, entre autres, dans le 11^e arrondissement. »

2017 DASES 175-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Espace thérapeutique d'accompagnement psychologique (ETAP) (11e)

« Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Espace thérapeutique d'accompagnement psychologique (ETAP) qui travaille au Picoulet. »

M. le Maire : « Nous allons aborder des délibérations nécessitant des votes. J'ai reçu le pouvoir de Mme Martine DEBIEUVRE. M. Luc LEBON a le pouvoir de Bastien RECHER. Mme Nawel OUMER a le pouvoir de Mme Dominique KIELEMOES. Mme Liliane CAPELLE a le pouvoir de Mme Rosalie LAMIN. M. Jean-Pierre CORSIA a le pouvoir de Mme Mercedes ZUNIGA. M. Pierre JAPHET a le pouvoir de Francine BAVAY-GUILLAUME. M. Jean-François MARTINS a le pouvoir de M. Jean-Christophe MIKHAILOFF. M. Eric GARANDEAU donne pouvoir à M. Jacques LEFORT. M. Stéphane MARTINET est excusé, il n'a pas donné de pouvoir. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Démocratie, Citoyens et Territoires

2017 DDCT 56 Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

M. le Maire : « Mme Isabelle CHARPENTIER va présenter la délibération 2017 DDCT 56. »

Mme CHARPENTIER : « Comme chaque année, une subvention est attribuée à l'association Babelville.com qui est porteur de projets des habitants qui viennent déposer, individuellement ou collectivement, des microprojets et qui permet d'accéder à des demandes de fêtes de quartier ou d'exposition. Il est un peu compliqué de développer toutes leurs actions car elles sont multiples. J'attends la question pour pouvoir y répondre. »

M. le Maire : « Il s'agit donc d'une subvention de 5.100 € pour Babelville.com. M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Babelville.com est un site internet qui n'existe pas, cela nous a alertés. Cependant, en regardant un peu plus profondément dans les documents qui avaient été fournis

avec l'ordre du jour, nous avons constaté qu'il y avait réellement un projet derrière cette association, et qu'il méritait de recevoir cette subvention que nous allons voter.

Nous avons surtout une question sur le « conseil citoyen ». Il est indiqué que le conseil citoyen s'impliquerait dans l'animation de cette association. C'est justement là où nous aurions aimé avoir plus de détails. Quelle est exactement la mission du conseil citoyen dans le cadre de cette association ? De façon plus générale, comment vit-il dans le cadre de la Politique de la ville à Belleville ? »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci, M. le Maire. Le groupe Europe Ecologie se réjouit de la pérennité de l'association Babelville.com qui gère depuis de très nombreuses années le Fonds de participation des habitants. Je sais combien cette association est soutenue par l'Equipe de développement local (EDL) au niveau administratif et pour aider à la gestion des dossiers qui ne sont pas forcément toujours simples.

L'activité de Babelville.com est vraiment très utile dans le quartier Fontaine au Roi. Je voudrais signaler l'un des projets qui a été particulièrement important, me semble-t-il : un projet de végétalisation, d'installation de bacs au 49-51 rue de la Fontaine au Roi. Cet endroit vivait très mal depuis de nombreuses années et, depuis qu'il est végétalisé, il vit beaucoup mieux. Grâce à Babelville.com, grâce au Fonds de participation des habitants, il y a eu la possibilité de faire une fresque végétale sur le mur que je vous invite tous à aller voir.

Je souhaite aussi, si cela est possible, avoir la liste des différents projets qui ont été soutenus par Babelville.com dans le quartier Fontaine-au-Roi. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Mme Isabelle CHARPENTIER va vous répondre. »

Mme CHARPENTIER : « Je demanderai à l'EDL d'établir la liste de tous les projets qui ont été soutenus, réalisés ou en cours de réalisation et nous l'enverrons ensuite à tous les élus. Babelville.com n'est pas un site internet, c'est le nom de l'association. Vous pouvez toujours chercher, le site n'existe pas.

Le conseil citoyen aura, à terme, la gestion de ce Fonds de participation des habitants. Il faut lui laisser le temps de s'installer. Les adultes relais sont arrivés il y a peu de temps, ce qui a un peu compliqué l'organisation des conseils citoyens. Il faut qu'ils trouvent un local. Le processus doit être respecté. Je pense qu'ils ont été invités en tant que conseil citoyen à la réunion sur ce Fonds de participation, qui se tient une fois par an. Je n'ai pas pu aller à la réunion, je demanderai donc à l'EDL de compléter. Normalement, ils sont censés participer à ce Fonds de participation des habitants et, à terme, ça devrait leur être transposé. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Ce conseil citoyen est assez important dans la mise en place de la Politique de la ville à Belleville. Je pense que la façon dont il fonctionne intéresse l'ensemble des élus et aussi très certainement les habitants présents dans la salle. J'aurais souhaité que vous nous éclairciez un peu plus sur son fonctionnement vis-à-vis de la population, vis-à-vis des élus. Est-ce comme un conseil de quartier ? Est-ce qu'il y a des plénières ? Comment sont choisies les personnes

membres de ce conseil citoyen ? Comment vit-il ? Comment nous, les élus, pouvons-nous être davantage présents au sein de ce conseil citoyen, si cela est prévu ? »

M. le Maire : « Un petit complément et après on reviendra au vote, parce que c'est un petit peu en marge de la délibération. »

Mme CHARPENTIER : « J'ai fait un grand développement lors de son installation. Le conseil citoyen est indépendant des élus. Il n'a ni le même périmètre, ni les mêmes compétences qu'un conseil de quartier. L'arrivée de l'adulte relais va faciliter les échanges entre les citoyens inscrits. N'importe quel habitant du quartier Politique de la ville peut s'inscrire au conseil citoyen. La mise en place de ce conseil citoyen a été faite il y a quelques temps. Une partie a été tirée au sort sur les listes de la CAF. Le souci est que l'adulte relais qui devait faire le liant pour le conseil citoyen est arrivé un peu tard. Ils étaient en attente par exemple de l'organisation des convocations des réunions. C'est le conseil citoyen lui-même qui décide s'il a besoin de telle ou telle réunion, s'il a besoin de commissions spécifiques. Il est en complète autonomie sur ces questions. L'EDL a été chargée de la mise en place, mais les conseils citoyens sont autonomes, aussi bien de l'EDL que de la mairie. Ils peuvent faire appel à nous s'ils en ont envie, s'ils en ont besoin et nous répondrons évidemment présent. Mais c'est à eux de déterminer exactement ce qu'ils veulent faire, comment le faire, et surtout comment contacter la population et être au plus proche de la population. »

M. le Maire : « On est un peu en marge de la délibération mais il est important de rappeler ces éléments. On a beaucoup parlé du conseil citoyen au moment de son lancement. Beaucoup de réunions ont été organisées, notamment à l'école de Belleville. Elles ont rassemblé beaucoup de monde à travers les ateliers participatifs. C'était une dynamique très intéressante. Depuis quelques mois, l'équipe mise en place travaille à la définition de son projet. Comme l'a dit Mme Isabelle CHARPENTIER, le travail est totalement indépendant de la Mairie. Il leur arrive de se tourner vers nous lorsqu'ils ont besoin de moyens ou de lieux de réunion.

Dans votre question, vous évoquiez le rapport avec le conseil de quartier. Il s'agit de deux instances tout à fait complémentaires qui ont été prévues par la loi : l'une par la loi de démocratie de proximité qui a créé les conseils de quartier ; l'autre par la refonte de la Politique de la ville portée par Mme Myriam EL KHOMRI, qui a conduit à la création des conseils citoyens dans tous les quartiers Politique de la ville de France.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération pour attribuer cette subvention à Babelville.com. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Jeunesse et Sports

2017 DJS 80 Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la ville »

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE et Mme Isabelle CHARPENTIER vont nous présenter des subventions à des associations sportives dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville. »

Mme CAPELLE : « L'association Paris Est Mouv' a répondu à un appel à projets et, dans ce cadre, elle obtient une subvention de 3.000 € pour des activités qui concernent la danse et notamment les danses urbaines. Cette délibération s'inscrit d'ailleurs dans la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est une manière de démontrer à quel point ça peut être fédérateur. Je n'ai pas beaucoup plus de choses à vous dire sur ce sujet parce que l'association est tellement connue et fait un travail considérable. »

M. le Maire : « Merci. Mme Isabelle CHARPENTIER, avez-vous des éléments à ajouter ? Non. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Merci. L'association Paris Est Mouv' est effectivement une association que nous connaissons. D'ailleurs, dans la délibération suivante, elle perçoit une autre subvention de 12.000 € pour des ateliers de danse hip-hop aussi. D'après ce que nous comprenons, là il s'agit en fait d'une enveloppe supplémentaire donnée dans le cadre des Jeux Olympiques pour « *favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires* ». »

Notre première remarque porte sur le choix de cette association. Nous aurions aimé que cette enveloppe soit donnée à une association qui soit davantage dans l'esprit des Jeux Olympiques, par exemple qui pratique une discipline représentée aux Jeux Olympiques, de façon à ce que l'argent public dépensé à cette occasion permette à des jeunes de pouvoir découvrir un sport qui pourrait un jour faire d'eux des champions olympiques français.

Notre deuxième souhait aurait été que cette enveloppe soit attribuée non pas pour créer de l'animation locale, mais pour permettre à des jeunes du quartier Belleville de pouvoir émerger au niveau national, voire international. Par exemple en leur permettant de prendre l'avion pour aller disputer des compétitions en dehors de Paris, voire en dehors de l'hexagone. C'est souvent ce qui pêche dans les clubs sportifs d'excellence que le 11^e arrondissement recèle. Leurs budgets sont très limités, et lorsque les jeunes arrivent à un très bon niveau, les clubs ont des difficultés à les envoyer sur les lieux des compétitions internationales. Cette enveloppe aurait donc pu être donnée dans ce cadre, cela aurait été là aussi conforme à l'esprit des Jeux Olympiques.

Enfin, nous aurions aimé que cette enveloppe soit donnée à une association nouvelle et non pas à une association déjà largement subventionnée. Cette association, comme je l'ai déjà dit, va toucher pour le même objet une autre subvention ce soir.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « C'est bien noté. Mme Liliane CAPELLE a peut-être quelques éléments de réponse. »

Mme CAPELLE : « D'abord, je suis atterrée qu'on puisse s'abstenir sur Paris Est Mouv', mais c'est votre choix. Il est question d'un appel à projets. Sur un appel à projets, on candidate puis on est retenu ou on ne l'est pas. En l'occurrence, on est retenu.

Là où j'ai vraiment un désaccord total avec vous, c'est que je trouve extrêmement pertinent que culture et sport soient réunis. Je le défends depuis de très longues années. Il n'y a pas d'un côté les sportifs et de l'autre la culture. Si l'on veut justement parler d'esprit olympique, et notamment de ce que représente la candidature de Paris 2024, il est illustré par le rassemblement de toutes les forces vives, qu'elles soient culturelles ou sportives, y compris dans les quartiers Politiques de la ville, pour faire en sorte que les Jeux Olympiques ne soient pas étrangers à la vie dans les quartiers. Mais je prends acte. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS. »

M. MARTINS : « Je souhaite ajouter un petit mot pour éclairer M. LEFORT qui me semble avoir une vision un peu restreinte de l'olympisme. M. LEFORT, l'esprit de l'olympisme, celui édité par Pierre de Coubertin à la Sorbonne à la fin du XIX^e siècle et qui allait donner ce grand mouvement qu'est l'olympisme, ce n'est pas une compétition sportive de haut niveau pour les meilleurs qui vont s'affronter aux Jeux Olympiques tous les quatre ans ou dans des championnats d'Europe auxquels vous voulez envoyer ces enfants. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler la phrase de M. de Coubertin sur la participation, « l'essentiel n'est pas de gagner mais de participer », mais l'esprit de l'olympisme, ce sont justement les trois valeurs de l'olympisme : l'amitié, le respect et l'excellence. Je crois que ce projet coche toutes les cases de la charte olympique.

Puisque M. LEFORT est un passionné d'histoire, je lui rappellerai que dans les magnifiques Jeux de Paris de 1924, il y a eu pour la première fois les olympiades culturelles, notamment des concours d'art, d'architecture, de danse, de musique classique et de poésie. Je trouve que c'est un très bel hommage rendu à cette association que de refaire ce lien avec notre passé et notre tradition. M. LEFORT, comme vous êtes amateur de traditions, je vous renvoie à ce que disait Aristide Briand : « la tradition, ce n'est pas de refaire ce que nos anciens ont fait, mais de recréer l'esprit dans lequel ils l'ont fait pour en créer de nouvelles ». Et c'est ce que fait Paris Est Mouv'. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sera donc ravi de voter cette subvention avec enthousiasme et avec toute la ferveur de l'esprit olympique. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Monsieur Jacques LEFORT redemande la parole. »

M. LEFORT : « L'avantage quand on entend M. MARTINS, c'est qu'on fait le plein de citations pour le mois qui suit.

Je voulais revenir sur l'esprit de mon intervention. Il n'a à aucun moment été sujet de faire le distinguo entre culture et sport. Nous disions une seule chose : nous avions une enveloppe de 3.000 € à dépenser dans le cadre des Jeux Olympiques ; il est dommage de l'avoir donnée à une association qui fait exactement la même chose dans le cadre de la subvention de 12.000 € qu'on lui donne dans la délibération suivante. On aurait pu varier les plaisirs en donnant cette somme à une nouvelle association, notamment pour promouvoir les trois mots tout à fait essentiels que vous avez rappelés et qui sont l'esprit des Jeux Olympiques : l'amitié, le respect et l'excellence. Je le redis : si nous pouvions avoir un geste pour ces jeunes pleins de talents qui ont besoin d'un tout petit coup de pouce financier supplémentaire pour aller exprimer ces talents au-delà de l'hexagone, on serait là aussi pleinement dans l'esprit des Jeux Olympiques. »

M. le Maire : « Je rappelle encore une fois qu'il s'agit d'un appel à projets auquel de nombreuses associations ont répondu et qu'il s'agissait de favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires, ce que fait exactement Paris Est Mouv'. C'est pour cette raison que nous sommes ravis de soutenir ce projet de favorisation de l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires, et ainsi apporter à notre pierre à l'édifice pour qu'un jour le hip-hop soit une discipline olympique. Je trouve qu'il le mériterait bien. Vous verrez que ce qui est proposé dans la délibération suivante est différent. Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DJS 162 Subvention (12.000 euros) et convention avec Paris Est Mouv' (11^e)

M. Le Maire : « La délibération suivante concerne une subvention qui n'est pas un appel à projets mais une subvention de fonctionnement pour les activités annuelles de Paris Est Mouv'. Mme Delphine TERLIZZI va présenter le projet. »

Mme TERLIZZI : « Paris Est Mouv' n'organise pas seulement des ateliers de hip-hop, ils font aussi des ateliers graff, des débats citoyens, des ateliers autour du jardinage, des ateliers d'écriture de slam, et surtout ils organisent quatre événements majeurs dans l'année. Ces événements ne sont peut-être pas de portée internationale, mais parfois de portée nationale puisque des jeunes viennent de toute la France, notamment dans la battle de danse hip-hop qui se déroule au gymnase Fontaine au Roi. Un festival regroupe tous les arts urbains du 11^e dans la salle Olympe de Gouges une fois par an. Je vous invite à vous rendre à la fameuse « Block party » le soir de la Fête de la Musique, après être passé sur le parvis de la mairie. Et il y a « X bar connexion », à la salle Olympe-de-Gouges aussi. Ce sont quatre événements majeurs offrant de la culture urbaine et de l'expression urbaine. L'association ne fait donc pas que du hip-hop.

Je voulais également ajouter quelque chose d'assez important : tous les ateliers proposés par Paris Est Mouv' sont gratuits. Il faut donc les aider sur le fonctionnement. L'association demande une cotisation annuelle mais qui est très faible. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer une convention triennale avec l'association et à attribuer une subvention de 12.000 € à cette association. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Merci Madame TERLIZZI pour cette explication. Je voulais vous rassurer : nous votons cette délibération, bien entendu. Nous n'avons aucun reproche à faire à cette association sur la qualité de son travail. La danse, le slam, le graff et le jardinage peuvent être complémentaires, ils sont en tous cas propres à canaliser l'énergie de toute une jeunesse qui en déborde. Et c'est tant mieux. Les élus de la droite vont donc voter avec grand plaisir cette subvention. »

M. le Maire : « Merci. J'insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de jeunes qui participent à ces différents ateliers. J'aime autant les voir dans ces ateliers où ils se dépensent, font du sport et de la culture, plutôt qu'à d'autres occupations. Nous allons donc voter. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**Attractivité et Emploi****2017 DAE 166 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11^e)**

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA va présenter cette délibération. »

M. CORSIA : « Merci, M. le Maire. L'association Fontaine O Livres a pour objet de soutenir les acteurs de la filière du livre du nord-est parisien. Elle structure et anime le réseau des éditeurs

indépendants. L'association œuvre avec les protagonistes du livre, de l'édition et de l'écrit dans leur développement, sur les axes de soutien à l'économie, l'emploi et l'innovation.

Elle propose trois activités complémentaires : une activité de pépinière d'entreprise (elle accueille cinq à sept entreprises) et de co-working (elle met à disposition une vingtaine de postes), un accès à un réseau d'entreprises de la filière de l'édition, et une activité de formation professionnelle.

Au travers de son action, l'association cherche à aider les différents acteurs du monde du livre à s'adapter aux mutations du marché, notamment via la promotion d'innovations techniques et organisationnelles. L'action de Fontaine O Livres est en cohérence avec l'engagement de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi, qu'il s'agisse de l'objectif d'augmentation du taux d'accès et de retour à l'emploi des publics parisiens, ou d'amélioration de leurs compétences pour accéder à un emploi et s'y maintenir.

En outre, Fontaine O Livres s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire en organisant entre les acteurs économiques, les créateurs et les formateurs du secteur du livre une coopération et une mutualisation des expériences, ainsi qu'en favorisant la synergie de ces acteurs avec l'université et les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, il vous est demandé d'autoriser la Mairie de Paris à signer une convention avec l'association Fontaine O Livres qui prévoit de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 40.000 €, dont 20.000 € au titre du soutien aux entreprises structurelles et 20.000 € au titre de l'innovation sociale et de l'emploi. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci M. CORSIA pour ce rappel. Effectivement, à l'heure où une éditrice a été nommée Ministre de la Culture, nous ne pouvons que répéter notre attachement au soutien à la filière livres et à la littérature, éléments essentiels de notre culture.

Située à Belleville, où étaient déjà installés de nombreux travailleurs de la filière livres, la Fontaine O Livres associe un espace de co-working et une pépinière d'entreprises dédiées aux livres et à l'écrit, qui se présente comme un pôle d'expertise éditoriale. Spécialisée au départ dans l'accompagnement des entrepreneurs de la filière du livre, et aujourd'hui ouverte à d'autres métiers, l'association compte 70 adhérents (maisons d'édition, indépendants, correcteurs, éditeurs free-lance, traducteurs, métiers de la communication, de la vidéo, architectes). Outre la mise à disposition souple de bureaux et d'une salle de réunion, l'association anime une communauté en organisant des temps conviviaux d'échange, des formations, et en encourageant des projets collectifs en réponse à des appels d'offres.

A une époque où le livre est particulièrement chahuté par la concurrence d'internet et d'autres formes de communication, il nous paraît tout à fait essentiel d'encourager de telles initiatives. C'est la raison pour laquelle nous, les élus Les Républicains, nous voterons cette subvention. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Merci de nous avoir rappelé ce que faisait la Fontaine O Livres et de soutenir ainsi une grande constance de la politique municipale qui a créé, conduit et soutenu dans la durée cette structure. Je pense à M. Patrick BLOCHE qui, avant moi, apportait son soutien total à cette structure. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**11201717 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2017**

M. le Maire : « Nous allons procéder à un vote global sur les dernières inscriptions que nous avons. J'ai entendu une demande de vote disjoint sur le budget supplémentaire. Nous allons voter la délibération « **11 2017 17-Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e arrondissement pour 2017** ». Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :

M. le Maire : « Nous allons passer l'ensemble des autres délibérations par le biais d'un vote global. »

- **2017 DDCT 22** Subventions (95.500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires
- **2017 DJS 177** Subventions (8.500 euros) à 3 associations de jeunesse (11^e)
- **2017 DJS 202** Attribution de la dénomination Lino Ventura et Loïe Fuller à deux des trois salles de sport du centre sportif Bréguet (11^e)
« Le futur centre sportif Bréguet sera inauguré d'ici l'été. Nous avons récemment voté ce vœu au conseil d'arrondissement. Cette délibération le met en pratique. »
- **2017 DPA 22** Ecole maternelle Roquette, 144 rue de la Roquette (11^e) : Marché de travaux - Indemnisation de la société EUROVIA IDF
- **2017 DFPE 166** Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e - Subventions (159.050 euros) à 9 associations dont 6 avec convention(s) pour leurs actions
- **2017 DAC 8** Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11^e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop
- **2017 DAC 16** Subventions (768.000 euros), conventions et avenant à convention pour 3 structures de création et de diffusion du 11^e arrondissement
- **2017 DLH 40** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé
- **2017 DLH 85** Création d'un logement social PLA-I au 2 rue Voltaire (11^e) par Elogie-Siemp

- **2017 DEVE 96** Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)

M. le Maire : « Qui se prononce favorablement sur l'ensemble de ces projets ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201709 Vœu relatif à la pérennisation de la ludothèque de la place de la Nation

M. le Maire : « Le premier vœu est relatif à la pérennisation de la ludothèque de la place de la Nation. Je vais passer la parole à Mme Delphine TERLIZZI pour présenter ce vœu qui rassemble les groupes de la majorité. »

Mme TERLIZZI : « Le vœu consiste à pérenniser la ludothèque aujourd'hui place de la Nation. Je suis référente de l'école Bouvines, située à côté de la place de la Nation, où les parents d'élèves sont très actifs, y compris à la maternelle et à l'élémentaire. C'est aussi ce groupe de parents qui avait demandé à ce que l'avenue de Bouvines devienne la rue des Enfants. Leur pétition a récolté plus de 800 signatures. Un petit bout de cette rue va donc être piétonnisée et ces parents auront la ludothèque pour eux et leurs enfants. Cela a d'autant plus de sens de soumettre aujourd'hui un vœu à ce sujet, parce que les parents sont très mobilisés et se remobilisent encore beaucoup pour pérenniser cette ludothèque. »

M. le Maire : « Les parents sont mobilisés, mais tous les usagers aussi. Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour compléter. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « J'ai aussi été contactée par les parents d'élèves de l'école pour demander à ce que cette ludothèque reste de manière pérenne au débouché de l'avenue Bouvines, sur la place de la Nation. J'ai répondu que nous allons essayer de faire en sorte que cette ludothèque reste en place. »

M. le Maire : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme Hélène BIDARD. »

Mme BIDARD : « J'apporte mon soutien car je suis aussi parente d'élève de l'école Bouvines. Il se trouve que j'ai aussi signé la pétition. Il y a d'ores et déjà de vrais effets puisque les ateliers dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) permettent d'emmener les enfants jardiner à Nation. Il est très intéressant de permettre aux enfants d'avoir de belles activités dans le cadre de l'ARE grâce à ces aménagements. Je trouve que c'est vraiment important. »

M. le Maire : « Absolument. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Effectivement, on ne peut que s'enthousiasmer à l'idée d'avoir une ludothèque sur la place de la Nation. D'autant plus que, pour l'avoir un peu fréquentée, elle est bien organisée, les jeux sont variés, elle ne prend pas trop de place, les enfants s'y amusent, et on y

crée du lien social. Nous ne pouvons être que plein d'allant quand il s'agit de soutenir un tel projet. Vous disiez, M. le Maire, que quasiment la même opération s'était récemment créée à grande échelle sur la place de la République, qui avait été inondée sur la moitié de sa surface de jeux. C'est typiquement le genre d'activités que nous voulons sur nos places, et non pas des concerts à longueur de journées ou des gens qui réfléchissent à faire des révolutions, surtout quand il s'agit de les faire de façon bruyante.

Sur le sujet de la ludothèque, nous allons bien entendu soutenir cette proposition qui émane des habitants de la place et un peu au-delà. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le deuxième alinéa du vœu. Le premier alinéa consiste à demander à ce que la ludothèque soit pérennisée place de la Nation. Jusqu'ici tout va bien. Deuxième alinéa indique *« qu'à terme, un équipement identique ou de même nature puisse être définitivement installé »*. Cependant, nous ne savons pas réellement à quoi va ressembler la place de la Nation car nous ne connaissons pas encore le projet de la place. Nous avons seulement une préfiguration du projet, mais nous n'avons pas le détail de ce projet. Nous espérons donc que les habitants vont être associés à la définition des usages qui seront faits de cette place. Avant même que cette concertation n'ait lieu, ne rendons pas définitifs certains équipements.

C'est pour cela que nous vous proposons bien volontiers que le deuxième alinéa soit rédigé de la façon suivante : *« à terme nous souhaitons qu'un équipement identique ou de même nature puisse être présenté lors de la concertation, parmi les activités suggérées aux habitants dans le cadre d'une approche globale des usages de la place »*. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vous rappelle la façon dont cette place de la Nation est en train d'être construite. Il est vrai que c'est tout à fait innovant et inédit. Je conçois que cela déroute un peu par rapport au processus habituel.

Nous sommes dans une démarche qui, une fois que le schéma général a été adopté après une première phase de concertation, avec l'anneau central et les terre-pleins reconquis pour les modes actifs de circulation, comporte une phase de préfiguration. Le but de cette année de préfiguration est de tester des choses, de valider quand ça fonctionne et de modifier quand ça ne fonctionne pas. Nous ne sommes donc pas dans un mode de processus de concertation habituel. Néanmoins il s'agit d'une concertation permanente qui se traduit par les bases vie qui ont été installées sur la place et qui permettent aux habitants de venir co-construire cette place en exprimant leurs besoins, leurs attentes sur les usages divers et variés qu'ils souhaitent voir émerger sur cette place. Cette phase de concertation est en cours et se terminera au printemps de l'année prochaine.

Vous avez bien compris que ce n'est pas une concertation où l'on donne la parole aux gens, puis on fait travailler les services, et ensuite les élus valident. Il s'agit d'une démarche de construction progressive permanente dans laquelle on peut très bien valider un élément du programme quand il rencontre d'emblée l'assentiment général. Nous sommes dans cette situation-là, où cet élément de programmation est validé. Cela fait d'ailleurs partie des éléments qui intégreront le paysage de la place, à partir duquel d'autres événements ou aménagements pourront être construits pendant cette année de préfiguration.

Nous n'avons pas fait d'erreurs en écrivant que nous souhaitons la pérennisation de cet élément. C'est en intégrant cette façon de concevoir différemment l'espace public que nous l'avons proposé. Je retiens que, sur le fond, c'est un élément qui nous rassemble. Nous allons passer au vote du vœu tel qu'il a été rédigé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet porté par la municipalité parisienne de réaménagement de 7 places emblématiques de notre ville, dont la place de la Nation, située dans les 11^e, 12^e et 20^e arrondissements ;

Considérant que la nécessité de prévoir des aménagements à destination des jeunes enfants a émergé une première fois lors de la phase de concertation, qui s'est achevée fin 2016 ;

Considérant que cette demande a de nouveau été portée lors de la période de préfiguration et de co-construction qui vise à définir les futurs usages de la place ;

Considérant que cette demande répond à un besoin légitime, compte-tenu de la proximité de plusieurs groupes scolaires, dont l'école Bouvines - qui regroupe plus de 500 élèves -, mais aussi d'un tissu urbain dense avec peu d'espace libre ;

Considérant l'intérêt pédagogique que pourrait ainsi présenter cette ludothèque pour les écoles mais aussi pour les centres de loisirs ;

Considérant la forte fréquentation de la ludothèque installée sur la place de façon temporaire et gérée par l'association *A l'adresse du jeu*, succès qui n'est pas sans rappeler celui de *L'R de jeux* de la place de la République ;

Considérant la demande de pérennisation de la ludothèque unanimement exprimée par les riverains et les élus de l'arrondissement, demande relayée par le Maire du 11^e arrondissement à plusieurs reprises ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s des groupes Socialiste et Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Que la ludothèque installée place de la Nation soit pérennisée, à son emplacement actuel, le temps de la préfiguration ;
- Qu'à terme, un équipement identique ou de même nature puisse être définitivement installé sur la nouvelle place de la Nation.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité, je vous en remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201710 Vœu relatif aux besoins d'équipement des écoles publiques

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET va présenter une version amendée qui vous a été a été distribuée. »

M. JAPHET : « Ce vœu est la convergence de deux priorités de la Ville. La première priorité est l'éducation, en particulier le développement de l'éducation aux pratiques numériques dans nos écoles, et le besoin d'équipements que cette transition numérique fait apparaître pour les personnels et pour les enfants. Cette priorité s'est déjà traduite dans beaucoup d'actions, au

travers des dotations informatiques et du budget participatif. En effet, cette année des projets étaient liés à l'école numérique, et une majorité des écoles de l'arrondissement ont voté pour ce type de projet.

L'autre priorité de la Ville est le développement de l'économie circulaire, de l'économie durable et, ce qu'on appelle dans un jargon un peu technique, du « réemploi ». Le réemploi signifie le fait de donner une deuxième vie à des objets plutôt que de faire du recyclage et d'en faire des déchets.

Quand on fait converger ces deux priorités, on aboutit tout simplement à ce vœu. Pour faciliter l'équipement de nos écoles - et non seulement l'équipement numérique, mais toutes sortes d'équipements dont nos écoles (tables, chaises, rideaux) ont besoin - nous souhaiterions que l'on fasse appel aux acteurs de l'économie circulaire et du réemploi. C'est du gagnant-gagnant car c'est une façon de soutenir ce secteur de l'économie circulaire et du réemploi, et aussi une façon de devenir plus agile en matière de réponse aux besoins d'équipement de nos écoles. C'est tout ce que j'appelle ici de mes vœux, avec votre soutien. »

M. le Maire : « C'est ce que nous appelons de nos vœux, de manière collective. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Ce vœu est une très bonne nouvelle puisque, dans le cadre du développement de l'économie circulaire, il y aura la possibilité d'organiser des marchés importants. Pour résumer, la Ville fait don de son matériel informatique, principalement vers ses agents. Tout est très bien organisé, mais pour faire don de ce matériel aux écoles, il faudra prévoir une délibération spécifique pour organiser ce don qui n'a jamais été organisé. C'est peut-être l'occasion de prévoir des modalités particulières.

Si on veut être plus ambitieux et si on veut viser un marché très important, puisque si le don ne suffit pas, il faudra s'adresser aux structures de l'économie circulaire. Dans ce cas, il y a aussi matière à innovation puisqu'il faudra faire un marché spécifique dans le cadre de la commande publique responsable pour élaborer un marché type et permettre de structurer une filière des organismes de l'économie circulaire pour qu'ils puissent se regrouper et répondre à cette commande. Ensuite, ce matériel acheté à ces structures pourra être remis dans les écoles de la Ville.

Nous pouvons proposer une expérimentation dans les écoles volontaires du 11^e arrondissement et demander au cabinet de l'adjoint à l'économie circulaire de prévoir les modalités spécifiques d'un tel marché qui n'a jamais eu lieu. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Ce vœu est effectivement intéressant mais il est très court. M. JAPHET, vous émettez le vœu que « *la Ville étudie l'ouverture d'équipements des écoles à des acteurs de l'économie circulaire et du réemploi, et qu'une expérimentation puisse être menée dans les écoles volontaires* ». Pourquoi pas, c'est une bonne intention. En tant qu'élus d'opposition, nous aurions cependant aimé avoir le détail de ce que vous souhaiteriez en termes de marché et en termes d'expérimentation. Un texte un petit peu plus fourni nous aurait permis de mieux analyser la chose et le voter avec plus d'entrain. Nous allons cependant vous laisser le bénéfice du doute, et voter votre vœu en l'état. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je voudrais vous donner des précisions sur les équipements informatiques des écoles, sur l'économie circulaire, et le réemploi du matériel. Un équipement basique est défini en concertation avec l'Académie de Paris :

- Dans les écoles élémentaires, il y a un poste en bibliothèque et 15 postes en salle informatique. Pour les écoles de 10 classes et moins, 4 postes sont installés en fond de classe. Dans les écoles de 11 classes et plus, 6 postes pourraient être installés en fond de classe.
- Les écoles maternelles ont un poste en EPL (Espaces Premiers Livres) et un poste en salle des maîtres. Dans les écoles de 7 classes et moins, 3 postes peuvent être installés en fond de classe. Pour les écoles de 8 classes et plus, 5 postes pourraient être installés en fond de classe.

Actuellement, la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) travaille sur le renouvellement des postes qui datent de 2010. Il y a aussi une dotation informatique dans le cadre du budget participatif des écoles, dans la catégorie « Une école numérique ». En 2016, dans le 11^e arrondissement, 11 écoles sur 19 ont voté pour un des projets numériques : 10 écoles ont voté pour une classe mobile, c'est-à-dire 30 tablettes par classe plus un accès wifi ; la 11^e école a voté pour une classe communicante, c'est-à-dire des vidéoprojecteurs. Les écoles sont donc progressivement équipées.

On pense aussi à faire recycler le matériel par l'entreprise ATF Gaia, qui permet de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap. Pour information, le parc informatique de la Ville de Paris compte environ 40 000 postes, et 3000 postes sont renouvelés et traités de façon écologique chaque année.

Sur le plan numérique, je vise à développer les pratiques numériques et l'utilisation des ressources d'apprentissage innovantes, notamment sur les collèges. Il y a une augmentation du matériel informatique grâce à l'équipement de base et au budget participatif. Concernant l'expérimentation de l'économie circulaire, il faut voir avec la DASCO comment elle peut s'appliquer concrètement, et en liaison avec les écoles qui se portent volontaires. »

M. le Maire : « Merci. Etudier cette possibilité est précisément l'objet de ce vœu. Je vous remercie d'avoir rappelé les dotations réelles qui sont fournies aux écoles en la matière. On ne part pas de rien. Ce vœu propose de faire davantage et d'aller plus loin. Mme Isabelle CHARPENTIER demande la parole. »

Mme CHARPENTIER : « Je suis désolée, je n'ai pas eu le temps de bien étudier le vœu et de faire mes propositions avant. Est-ce qu'il serait possible de rajouter le souhait que ces dotations puissent être aussi destinées à certaines associations qui font de l'aide aux devoirs ? Je pense à l'association Quartier Saint Bernard. En effet, de plus en plus de devoirs sont demandés sur ordinateurs, surtout dans les collèges et lycées. Les élèves n'ont pas forcément les moyens de s'acheter des postes informatiques. Ce serait donc une bonne chose s'il y a la possibilité d'équiper certaines associations qui font de l'aide aux devoirs. »

M. le Maire : « Votre proposition est intéressante mais elle s'écarte du vœu qui concerne l'équipement des écoles et non des associations. C'est en effet la puissance publique qui achète du matériel. Mais concernant l'équipement d'une association, le matériel est acquis par une structure privée. Ce n'est donc évidemment pas le même cadre.

Comme l'a indiqué M. Pierre JAPHET dans la présentation du vœu, il existe un dispositif mis en place par la Ville qui permet de recycler et de revendre à un prix tout à fait symbolique le matériel informatique réformé de la Ville de Paris.

En complément par rapport à ces différentes interventions, vous avez peut-être remarqué que les tables de la salle des fêtes ont été changées récemment. La Mairie a acheté ces nouvelles tables. Les anciennes tables, qui commençaient à donner quelques signes de fatigue mais qui étaient encore utilisables, ont été données à des écoles qui en avaient besoin. Ce vœu permet d'aller encore plus loin.

Même si cela ne concerne pas du matériel ou de l'équipement, nous travaillons également avec la Caisse des écoles pour reverser les stocks alimentaires en surplus à des associations qui en auraient besoin. Je pense notamment à la Croix Rouge pour ses distributions alimentaires. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la priorité donnée par la Ville de Paris, en lien avec l'Éducation Nationale, au développement des pratiques numériques et à l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes dans les écoles, afin d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage de nos enfants ;

Considérant que, pour ce faire, en plus de la dotation informatique de base propre à chaque établissement parisien, la Ville et l'Éducation nationale déploient un plan numérique, qui permet de doter de tablettes et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des établissements concernés – ce plan ayant touché dans sa première phase 3 collèges et 3 écoles en éducation prioritaire dans le 11^e arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris a par ailleurs proposé, lors du budget participatif des écoles 2016, des projets liés à « une école numérique », et que 11 écoles élémentaires sur 19 ont, dans notre arrondissement, voté pour l'un de ses projets ;

Considérant par ailleurs que la Ville ambitionne par ailleurs de développer l'économie circulaire et le réemploi, dans une logique de durabilité de notre économie locale ;

Considérant que, à ce titre, les postes retirés des écoles suite au renouvellement du parc informatique sont déjà confiés pour être recyclés, dans le cadre d'un marché public, à l'entreprise ATF Gaia – favorisant ainsi l'accès à l'emploi de personnes en situation de handicap ;

Considérant qu'il serait aussi pertinent d'étudier les possibilités d'ouvrir, en amont, les écoles à l'économie circulaire ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL, Monsieur Pierre JAPHET et des élu-e-s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, Socialiste, et Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville étudie l'ouverture des marchés d'équipement des écoles à des acteurs de l'économie circulaire et du réemploi,
- Qu'une expérimentation puisse être menée en ce sens dans le 11^e avec des écoles volontaires.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201711 Vœu relatif à l'avenir des activités sportives assurées par l'Office du Mouvement Sportif (OMS)

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI va présenter le vœu. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'ai été interpellé, y compris en tant que parent d'élèves, sur la situation des activités sportives de l'OMS. Vous savez que, jusqu'à présent, l'OMS assure en son nom propre un certain nombre d'activités sportives, notamment des activités pour les plus jeunes, les moins de 6 ans, pour des prix qui sont très bas, très intéressants et qui constituent une quasi tarification sociale de fait. L'OMS assure aussi des cours pour les plus âgés et ce n'est pas toujours facile d'en trouver.

Il se trouve que l'Inspection générale de la Ville a rappelé que l'OMS n'avait pas à organiser des cours en son nom propre. La situation est en train de changer mais se pose la question de la pérennité des activités sportives, des créneaux, des emplois et celle de la tarification avantageuse et ouverte au plus grand nombre.

L'objet de ce vœu est que notre municipalité se positionne pour demander à ce que la Ville fasse tous les efforts. Je crois savoir que le travail est en cours avec cet objectif : que l'ensemble des activités des professionnels soit repris et que les tarifs soient maintenus. C'est en tout cas le vœu que nous formulons et j'espère que nous aurons une réponse positive. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Comme vous l'avez rappelé, l'Inspection générale de la Ville de Paris a rendu en 2016 un rapport sur les OMS parisiens. Elle a pointé la nécessité de régulariser urgemment la situation de l'OMS 11 au regard de ses nombreuses activités sportives. En effet, les OMS ont à charge d'organiser la vie sportive sur l'arrondissement mais pas de donner des cours et de se substituer aux associations qui donnent des cours.

Le problème n'est pas de remettre en cause ce qui a été fait sur le plan sportif. Je parle sous le contrôle de M. Jean-François MARTINS, en décembre 2016, il a demandé à l'OMS de séparer les activités en créant une association ex nihilo qui reprendrait les activités sportives. En mars 2017, l'OMS a indiqué qu'elle n'avait pas le souhait de procéder à la création de cette association, mais de confier à des associations le soin de reprendre les contrats et la continuité des activités sportives. Depuis, et notamment à la demande du Maire du 11^e arrondissement, tous les créneaux 2017-2018 de l'OMS sont gelés. Cela signifie qu'ils n'ont pas été réattribués et ne seront pas réattribués tant que des solutions ne seront pas trouvées. Ces créneaux seront réattribués aux associations qui seront en état de les reprendre. Pour être tout à fait claire, les services juridiques de la Ville de Paris et de la Direction de la Jeunesse et des sports sont en train d'établir un canevas juridique concernant les modalités de reprise des contrats des animateurs de l'OMS 11 par d'autres associations sportives. Ce n'est pas simple car on ne reprend pas comme ça une activité. L'OMS 11 vient de faire remonter au cabinet de M. Jean-François MARTINS une proposition de redistribution de ces créneaux à d'autres associations sportives. Cette liste sera confrontée aux modalités juridiques émises par la Ville de Paris avant de voir si elle peut être validée ou non.

Pour rassurer tout le monde, notre souhait est qu'il n'y ait aucune perte d'activité sportive, aucune perte pour les animateurs, ils doivent pouvoir garder leur emploi, et de respecter ou

de se rapprocher au plus près des tarifs, car il se pourrait qu'il y ait un tout petit décalage à certains moments mais qui serait tout à fait raisonnable.

Nous donnerons évidemment un avis favorable à ce vœu, mais je voulais vous rassurer sur le fait que nous ne lâchons ni les créneaux, ni les activités, ni ceux qui font du sport dans ces activités sportives. Nous allons y arriver pour le mois de juin au plus tard puisque les modalités de réinscription se feront à ce moment-là. Rien ne changera, sauf le nom de l'intitulé. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Le vœu des élus communistes retranscrit une légitime inquiétude de la part des praticiens des activités gérées par l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement. Je pense qu'il est effectivement utile de s'intéresser de près à la façon dont ce dossier a été géré par la Mairie de Paris, et la Mairie du 11^e en particulier. Des parents m'ont sollicité sur ce dossier et m'ont fait part de grosses inquiétudes quant à la gestion des créneaux de la rentrée. Une solution a été trouvée très tardivement mais elle aurait pu être trouvée de façon beaucoup plus apaisée si on avait voulu réellement faire les choses dans le bon ordre avec l'ensemble des acteurs. Je pense que le sujet de la préservation des créneaux est un petit peu derrière nous puisque, d'après les informations que l'OMS a bien voulu nous donner, il y a eu des réaffectations proposées par l'OMS avec un soutien pour le moins timoré, d'après ce que j'ai compris, de la part de la Mairie. Le vœu a peut-être moins de légitimité à être formulé dans ce cadre.

Néanmoins, il est important de prendre en compte que l'OMS peut gérer cette réaffectation de ses salariés vers de nouvelles associations au prix de dépenses financières importantes : l'OMS devra donner des primes de départ à un certain nombre de ses animateurs qui étaient en contrats à durée indéterminée et intermittents. Une enveloppe très conséquente, qui se monte à plus de 100.000 € de primes d'indemnités, est prévue. Cela me rappelle les débats que nous avons eus sur les subventions données à l'OMS. Nous, les élus d'opposition, alertions la majorité sur l'intérêt de préserver un certain nombre de subventions, justement parce que l'association doit couvrir ces risques : elle n'est pas une structure publique qui peut s'assurer sur le compte de l'Etat ou de la collectivité. Elle a ses propres aléas à prendre en compte. La gestion plus ou moins hasardeuse de la Mairie du 11^e arrondissement quant à la réaffectation des créneaux va justement coûter de fortes sommes à l'OMS.

Ce vœu est intéressant dans l'esprit, néanmoins je crois que ce n'est plus un sujet pour la rentrée. Nous n'allons pas nous y opposer, nous allons tout simplement nous abstenir pour marquer tout l'intérêt que nous avons à suivre la pleine continuité de l'esprit de cet OMS, qui est tout à fait particulier à Paris et qui a son intérêt pour que le sport dans le 11^e arrondissement reste vivace. »

M. le Maire : « Merci. J'ai quelques difficultés à vous suivre car vous nous reprochez à la fois de n'avancer pas assez vite, ou peut-être d'avancer trop vite puisque le vœu viendrait après que le travail ait été fait. Le travail conjoint entre Mme Liliane CAPELLE et M. Jean-François MARTINS a été compliqué car il s'agit de contrats de travail avec des enseignants et des professeurs de sport, et implique des milliers de pratiquants dans notre arrondissement qui font du sport tous les jours dans les différents équipements sportifs. Il s'agissait de préparer la rentrée prochaine, sans rien perturber, mais sans « se cacher derrière son petit doigt ». Si un rapport de l'OMS existe, cela signifie que tout ne tournait pas parfaitement dans le meilleur des mondes.

Nous aurions très bien pu faire la politique de l'autruche, mais cela n'a pas été notre choix. Notre choix a été de régler des problèmes dès lors qu'ils sont mis sur la place publique suite au rapport de l'OMS. Je pense que vous auriez été le premier, et vous auriez eu raison, à me reprocher de ne

pas donner suite à un rapport de l'Inspection générale pointant des dysfonctionnements. Nous assumons nos responsabilités. Nous les assumons jusqu'au bout en faisant en sorte que les enseignants et les clubs repreneurs n'en subissent pas les conséquences. Il ne faut pas confier de nombreux contrats et créneaux à des clubs de petite taille car il faut faire en sorte que ces clubs puissent les assumer. Il faut également faire en sorte que les usagers continuent à avoir le même service aux mêmes conditions. L'ensemble de cette équation, à peu près insoluble, est en passe d'être résolu. Je tenais à le souligner.

Le vœu s'adresse au Maire du 11^e arrondissement mais on ne va pas s'adresser un vœu, mais plutôt à la Ville de Paris. Je propose donc d'amender ce vœu en le formulant en direction de la Ville de Paris dans sa globalité et ses différentes composantes. Mme Joëlle MOREL demande la parole. »

Mme MOREL : « Merci, M. le Maire. L'Inspection générale des services avait pointé des dysfonctionnements des offices municipaux des sports dans les 6^e et 11^e arrondissements. Le groupe des élus écologistes se réjouit que notre majorité s'engage activement pour améliorer une nouvelle organisation dans le 11^e. Des rencontres avec les différents partenaires ont eu lieu. Ainsi a été créé l'Office du Mouvement Sportif du 11^e.

Nous nous félicitons que des créneaux soient préservés dans les équipements sportifs pour permettre aux activités de se maintenir. Toutefois, les critères d'attribution des créneaux horaires des équipements sportifs par la Ville de Paris restent une question à part entière venant des associations. En effet, une plus grande transparence est demandée. Les usagers sportifs et les usages évoluent, et il est nécessaire de garder des ouvertures pour faciliter le renouvellement des activités. C'est pourquoi, même si nous nous associons à ce vœu au Conseil d'arrondissement, le groupe écologiste portera des modifications du vœu au prochain Conseil de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. M. Jean-François MARTINS souhaite intervenir. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Je suis désolé Mme CAPELLE, de devoir redire ce que vous avez très bien dit. Pour reprendre les choses dans l'ordre, la fonction d'un Office du Mouvement Sportif est de regrouper les clubs sportifs d'un arrondissement, et donc de ne pas se substituer aux clubs pour une raison simple : l'OMS est l'interlocuteur privilégié d'une mairie d'arrondissement et doit défendre l'intérêt général des clubs. C'est avec l'OMS qu'on discute de l'attribution des créneaux et de la politique d'équipements. Mais quand l'OMS est lui-même réservataire de créneaux dans les équipements, il se trouve en situation d'être juge et partie. Si une nouvelle activité, comme Mme Joëlle MOREL l'appelle de ses vœux, nécessite un créneau supplémentaire et que, dans le cadre de notre discussion globale de gestion avec l'OMS, ce créneau soit accordé, l'OMS se retrouverait à être réservataire du créneau en question et donc en situation de ne pas défendre l'intérêt général, mais son intérêt particulier. C'est ce point qui a été soulevé par l'Inspection générale de la Ville de Paris. Dans une mesure de bonne gestion, nous ne souhaitons donc plus que les OMS puissent être prestataires d'activités sportives et qu'ils se substituent au rôle des clubs sportifs dans lesquels nous croyons. Nous croyons aux clubs et aux OMS pour les représenter et les fédérer.

Il faut qu'on écoute ce qu'a dit Mme Liliane CAPELLE. On a fait une proposition extrêmement simple à l'OMS du 11^e qui n'aurait changé ni les créneaux, ni les activités, ni les contrats de travail. On a proposé à l'OMS de transformer son association loi 1901 en association multisports, habilitée ainsi à faire des activités sportives et, avec l'ensemble des clubs du 11^e arrondissement, à recréer un OMS ex nihilo. Cela nous aurait pris quelques semaines mais nous aurions survécu.

Cette proposition qui a été refusée, même si elle était pourtant la plus simple pour les usages, sportivement, administrativement et politiquement parlant. Un autre choix a été fait, et je le regrette. On a cependant pris le temps, plus qu'il n'en fallait, pour trouver l'accompagnement pour que ces activités perdurent.

Je finis sur le timing, M. LEFORT. Etre dans l'opposition ne vous oblige pas à dire tout et n'importe quoi pourvu que vous vous opposiez. Il n'y a pas de licenciements : ces activités existent encore et courent sur l'année scolaire, jusqu'à la fin juin. La question se pose pour septembre, pour les activités qui reprendront en septembre. Nous sommes le 20 mai, donc nous ne sommes pas en retard. La totalité des clubs sportifs n'ont pas été notifiés de leurs créneaux pour la saison prochaine. Je crois que nous sommes même plutôt en avance au vu de l'ampleur des problèmes et compte tenu de l'absence de bonne volonté pour mettre le 11^e arrondissement dans le cadre des recommandations de l'Inspection générale. Je le dis parce que Liliane est beaucoup plus polie et bien élevée que moi. Ce petit point de précision permet à tout le monde de bien mesurer notre volonté de maintenir les activités sportives, mais aussi de faire respecter le droit et un équilibre des pouvoirs entre les clubs et l'OMS, au profit de tous. »

M. le Maire : « Merci. M. LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Le débat étant encore une fois caricaturé par M. MARTINS, il me paraît tout à fait important de dire deux choses. D'abord, il n'y a peut-être pas de licenciements, mais il y a pourtant déjà 146.000 € de primes de licenciement qui sont provisionnées par l'OMS. Ce sont donc bien des licenciements qui auront lieu. Ce que vous venez de dire en affirmant qu'il n'y a pas de licenciement est tout simplement faux.

Deuxième point : pourquoi est-il important de conserver une structure telle que l'OMS dans le 11^e arrondissement ?

L'intérêt de l'OMS était de permettre à de jeunes enfants d'avoir des activités de découverte à des tarifs tout à fait compétitifs pour qu'ensuite ces jeunes, à l'âge de 6 ou 10 ans, puissent basculer vers des clubs qui sont des associations. C'était le principe et l'intérêt n°1 de l'OMS dans le 11^e arrondissement : permettre de doper les clubs sportifs de l'arrondissement grâce à ces jeunes enfants qui ont été éclairés et formés à certains sports depuis leur plus tendre enfance et qui se dirigent ensuite tout à fait naturellement vers des clubs pour les enfants un peu plus âgés. On avait là quelque chose d'utile et qui n'existera plus. Vous me dites que ce n'est pas légal. En tout cas, il était structuré et nous permettait d'apporter une plus-value au tissu sportif du 11^e arrondissement.

Le deuxième intérêt de l'OMS, qui avait sa propre structure financière, ses propres CDI et une surface financière assez importante, était notamment de pouvoir permettre aux clubs et aux associations de surmonter les différents aléas, notamment dans la gestion des équipements sportifs lorsqu'elle est assurée de façon plus ou moins hasardeuse par la Mairie de Paris. Les grèves qui durent plus d'un an dans les piscines ne sont qu'un exemple. Quand des cours sont supprimés à répétition du fait de grèves, les parents demandent aux associations sportives un remboursement de ces créneaux. Or ces associations ont des salaires de professeurs qui continuent à courir. Si l'association est seule avec son salarié, et qu'elle doit rembourser les cours aux parents du fait des grèves que vous avez du mal à gérer au niveau de la mairie centrale M. MARTINS, l'association fait faillite. Alors que l'OMS, grâce à sa surface financière, permettait de continuer à payer pendant un certain temps les animateurs, tout en permettant de rembourser ce qui était nécessaire aux parents.

Si l'on était dans une Ville de Paris qui fonctionnait parfaitement bien, où les grèves ne durent pas un an et demi dans les piscines municipales, on n'aurait pas besoin d'OMS. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. L'OMS est donc un matelas de sécurité pour les associations du 11^e arrondissement et il nous paraît tout à fait utile que cette structure perdure. C'est pour cela que le maintien de cette structure dans le 11^e arrondissement nous paraît tout à fait pertinent. Ce n'est peut-être pas votre avis, M. MARTINS, mais c'est le notre. Permettez que, en tant qu'élus d'opposition, nous nous opposions de temps en temps, même si cela ne nous fait pas plaisir. . »

M. le Maire : « Pour conclure ce débat, je voudrais rappeler que vous nous demandez de rester dans l'irrespect des règles. Ce n'est pas une option que je souhaite assumer. Je suis prêt à répondre et à prendre toutes les responsabilités qui relèvent de mon mandat mais vous êtes en train de me demander de ne pas respecter les règles. Ma réponse est évidemment non, je ne le ferai pas, même si cela vous déplaît. Personne n'a parlé de supprimer l'OMS. En l'occurrence, nous remettons l'OMS dans les règles de droit qui s'appliquent presque partout à Paris. Il y a des problèmes dans d'autres arrondissements mais l'immense majorité des arrondissements appliquent les règles. Le 11^e arrondissement a été clairement pointé par ce rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Nous ne pouvions pas prétendre qu'il n'existait pas.

Cela ne changera rien pour les usagers. Les activités seront les mêmes, avec les mêmes enseignants dans les mêmes créneaux. Les enseignants garderont leur contrat, leurs horaires, leurs activités, leur ancienneté, et tous les avantages acquis car ils seront transférés aux clubs repreneurs. Le cadre d'un transfert d'activité d'une structure à une autre est prévu par la loi. Ils changent d'employeur et c'est tout. Il est donc important pour tous les élus d'entendre cela. Quand on est élu républicain, on doit porter une parole de vérité, dire ce qui est actuellement fait, et désigner les problèmes plutôt que d'attiser des peurs ou des fantasmes qui n'existent pas. La Mairie n'a aucun projet visant à supprimer l'OMS, contrairement à ce que vous laissez entendre.

Par contre, M. Jean-François MARTINS a évoqué le problème des créneaux sur lesquels l'OMS du 11^e se met lui-même en situation de conflit d'intérêts, puisqu'étant bénéficiaire et participant à l'animation de la vie sportive dans l'arrondissement. Je prendrai un autre exemple : l'OMS organise des activités sportives qui sont aussi offertes par d'autres clubs sportifs. L'OMS bénéficie de moyens importants et légitimes, notamment des salariés et des locaux qui sont situés au sein-même de la mairie d'arrondissement. Le public de l'arrondissement qui veut pratiquer telle activité sportive vient à la mairie pour se renseigner et le bureau d'accueil les oriente vers l'OMS. Quand ils demandent une activité que l'OMS organise dans le cadre de ses créneaux, l'OMS oriente ces personnes vers ses propres créneaux, même si d'autres associations proposent la même activité. C'est de la concurrence déloyale.

Nous devons prendre en considération un certain nombre d'éléments, qui sont tout à fait substantiels et qui ont été pointés par l'Inspection générale, tout en maintenant un Office du Mouvement Sportif qui doit être l'ambassadeur de l'activité sportive dans le 11^e arrondissement, pour informer le public sur l'ensemble des activités sans être juge et partie, et co-organiser avec la Mairie des initiatives et des animations autour du sport. Mais il ne doit pas être un club multisports à la place d'autres clubs multisports. C'est aussi simple que cela. Je crois que les dirigeants de l'OMS ont très bien compris quel était le problème. Je le répète, il s'agit d'une exigence de remise dans la règle qui s'applique à tous. Je pense que ce vœu est maintenant parfaitement clair. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le rapport de l'Inspection générale de la Ville concernant la situation des OMS de Paris et notamment celui du 11^e arrondissement ;

Considérant les recommandations de ce rapport et notamment la nécessité de séparer les activités sportives des OMS ;

Considérant le rôle sportif et social des activités sportives de l'OMS 11 tant du point de vue des publics concernés notamment les plus jeunes et les seniors que du point de vue de la tarification avantageuse qui permet la pratique du sport pour le plus grand nombre ;

Considérant l'expérience des professionnels concernés, leur engagement permanent et la nécessité de préserver leurs emplois ;

Sur proposition des élu-e-s des groupes Communiste-Front de Gauche, Socialiste, et Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris fasse tous les efforts afin que les créneaux soient préservés dans les équipements sportifs, que les activités sportives de l'OMS 11 soient intégralement reprises et les tarifs maintenus, que les emplois soient préservés.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

M. LEFORT : « Nous désirons voter ce vœu, si vous le maintenez tel quel. Si le vœu demande simplement que les créneaux soient préservés dans les équipements sportifs, nous maintenons ce vœu, bien entendu. Nous pensions que vous alliez le retirer du fait que les créneaux avaient déjà été affectés à d'autres associations et que cela ne constituait plus un problème. »

M. le Maire : « Ils sont gelés. On peut le répéter : les créneaux sont gelés, ils seront réattribués. Cela ne changera rien pour les usagers. Pour les enseignants, une chose changera : le nom de leur employeur. Donc, vous changez votre vote et vous votez le vœu ? Il est donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. La pédagogie permet de progresser. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.**V11201712 Vœu relatif au retour des Foires de la Bastille après les travaux de réaménagement de la place**

M. le Maire : « Ce vœu ne concernant pas le 11^e arrondissement, j'aurais pu refuser de l'inscrire à l'ordre du jour. Mais voyant qu'il traitait de la place de la Bastille, je me suis dit qu'il y aurait moyen de le raccrocher mais le vœu ne porte pas sur le territoire du 11^e. M. Jacques LEFORT va défendre le vœu en l'absence du rapporteur, M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. LEFORT : « Ce vœu touche quand même le 11^e arrondissement, ne mégotons pas. La place de la Bastille est quand même jointive avec le 11^e arrondissement. Et ce qui se passe place de la Bastille touche un certain nombre de populations du 11^e arrondissement.

Historiquement, le boulevard Richard Lenoir accueillait une foire, la Foire de la Bastille, qui est menacée par le réaménagement de la place. C'est une foire qui attire énormément de personnes puisqu'il y a 70 000 visiteurs, dont 10 000 touristes venus de la province et du monde, et 400 exposants professionnels français et européens. Cette manne économique et cette richesse culturelle font beaucoup de bien à l'est parisien qui est souvent en défaut de lieux qui puissent attirer un certain tourisme, international notamment.

Nous souhaitons que les travaux d'aménagement de la place permettent aux foires de la Bastille de retrouver leur lieu une fois les travaux effectués. Si ce n'est pas possible, nous souhaitons qu'une autre solution soit trouvée pour que le fondateur de ces foires, Joël Garcia Organisation, puisse maintenir au cœur de Paris ces foires de la Bastille. »

M. le Maire : « J'apporte une précision : il ne s'agit pas du boulevard Richard Lenoir, comme vous l'avez mentionné par inadvertance, mais de la partie qui est à cheval entre les 12^e et 4^e arrondissements, c'est-à-dire la place entre la colonne et le bassin de l' Arsenal, côté boulevard Bourdon. Ce n'est donc pas dans le 11^e arrondissement. M. Florent HUBERT va vous apporter quelques éléments de réponse. »

M. HUBERT : « Si on était taquin, on vous rappellerait que le parvis de l' Arsenal est situé dans les 4^e et 12^e arrondissements. Quand je dis cela, ce n'est pas seulement pour rire. Je me suis rapproché des mairies concernées pour savoir si elles avaient reçu le même vœu. A ma connaissance, ce n'est pas le cas et cela m'interroge sur la nature de la démarche. Evidemment, il eut été utile de s'adresser aux maires des arrondissements concernés. Néanmoins, vous avez posé ce vœu ici, alors traitons-le.

De nouveau, si j'étais taquin, je vous dirais : attention à la cohérence M. LEFORT. Vous nous avez fait une remarque tout à l'heure nous indiquant qu'il ne fallait pas figer les usages avant que la concertation ait eu lieu sur la place de la Nation. Je suppose que cette règle vaut aussi sur la place de la Bastille et que vous ne souhaitez donc pas que nous figions les usages de la place de la Bastille avant que la concertation ait eu lieu.

Cela étant dit, en étant totalement sérieux, sur le fond du dossier, nous aussi sommes attachés à l'art, à la présence des antiquités dans la ville, à l'attractivité, au développement économique, au nombre de visiteurs que cela peut entraîner, au nombre de nuitées hôtelières. Pourtant, nous ne voterons pas votre vœu parce qu'il manque un élément très important : les habitants des 4^e, 12^e et 11^e arrondissements. Je pense que vous savez, parce que vous êtes souvent sur le terrain auprès d'eux, qu'ils ne supportent pas ces manifestations qui les obligent pendant les longues semaines, voire les longs mois durant lesquels elles se déroulent, à descendre sur la chaussée parce qu'il n'y a plus de trottoir et que l'espace public est privatisé. Elles obligent les gens avec des poussettes à descendre sur la piste cyclable, les vélos à rouler avec les voitures, ce qui dérange les automobilistes qui prennent le boulevard Bourdon et le boulevard de la Bastille. Ces milliers de piétons qui passent sur le boulevard Bourdon et le boulevard de la Bastille ne cessent de nous écrire et de se plaindre de ces manifestations. Si vous les aviez écoutés dans la phase de concertation que nous menons depuis 2015 sur la place de la Bastille, vous auriez entendu l'une de leurs premières récriminations : que ces foires s'interrompent. C'est le mandat qu'un nombre incalculable d'habitants nous ont donné dans la phase de concertation.

Pour cette raison, au regard de ce que les habitants de nos arrondissements ont exprimé, la Maire du 12^e est encore plus arc-boutée sur cette position, nous ne donnerons pas un avis favorable à votre vœu. En effet, nous ne voulons pas préjuger de ce que sera l'occupation demain de la place, de ce que pourra être l'espace public, son occupation quotidienne et parfois les occupations temporaires qui pourraient exister sur cette place. En tout état de cause, nous ne prendrons aucun engagement pour y relocaliser cette foire. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Pour répondre à votre remarque, M. le Maire, quand on dit que la foire se situait sur le boulevard Richard Lenoir, comme nous l'avons indiqué dans notre texte, c'était il y a très longtemps. Nous sommes bien conscients qu'actuellement cette foire a lieu sur la partie de la place qui se trouve au sud, du côté du métro. Nous connaissons le projet.

Sur le sujet du 4^e arrondissement et le fait que le vœu n'ait pas été déposé dans les autres arrondissements, ce débat était l'occasion de comprendre les ressorts de votre réponse. Nous pouvons parfaitement porter ensuite ce sujet au Conseil de Paris, ce qui vaudra pour l'ensemble des arrondissements concernés.

Sur les usages que vous avez évoqués, M.HUBERT, nous ne voulons bien sûr pas préfigurer à l'avance les usages définitifs d'une place. Il s'agit là d'usage provisoire, pendant vingt jours, deux fois par an. C'est quelque chose qui est tout à fait ponctuel et qui peut légitimement être source d'une proposition anticipée.

Concernant le sujet des habitants qui vous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord et qui se plaignaient, les habitants sont clients de ces foires et ils apprécient particulièrement la qualité de ces offres. Là aussi, nous n'avons peut-être pas eu les mêmes échos. En tout cas, c'est bien la qualité appréciée de ces foires qui nous a poussé à soumettre ce vœu, que nous allons bien entendu maintenir. »

M. le Maire : « Je pense que les choses sont assez claires. Je m'étonne que ce vœu soit relativement ad hominem, pour défendre Joël Garcia Organisation. Je le dis aisément d'autant plus que nous organisons des brocantes de toutes qualités, y compris professionnelles, et nous avons même augmenté leur nombre depuis le début de cette mandature. Je me tourne vers M. Philippe DUCLOUX avec lequel nous organisons cela dans les rues, dans les boulevards du 11^e arrondissement. Cela illustre bien notre envie de permettre ce genre d'animation, mais seulement quand elles sont bien organisées et bien régulées. En ce qui concerne le 11^e arrondissement - je ne me prononcerai pas pour Joël Garcia - mais je peux vous dire que nous sommes impitoyables : lorsqu'un organisateur met du désordre sur l'espace public, il n'a plus d'autorisation pour les manifestations suivantes. L'espace public est trop sollicité et nous avons besoin d'avoir un espace public respecté, pour que nous acceptions des francs-tireurs qui vont maximiser le profit sur le moindre mètre carré. En l'occurrence, les gens ne peuvent plus prendre de bus et les pistes cyclables, ne peuvent plus circuler quand ils sont piétons, et parfois même en voiture ou en vélo. Pour nous, il s'agit d'être solidaires avec la Maire du 12^e arrondissement qui est débordée par le nombre de riverains qui lui écrivent pour lui demander de faire cesser ces foires qui durent quasiment un mois et demi (quand on compte l'installation et le démontage) par an. C'est absolument insupportable pour les gens qui habitent ces quartiers parce que ce n'est absolument pas régulé. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la Mairie de Paris lance les travaux de réaménagement de la place de la Bastille qui prévoient un agrandissement de l'esplanade de l'Arsenal,

Considérant que la Foire Antiquités Brocante, créée en 1969 par Joël Garcia, se tient sur la place de la Bastille côté Arsenal et de part et d'autre du bassin de l'Arsenal depuis 1971, soit près de 100 éditions organisées,

Considérant que, historiquement, le boulevard Richard Lenoir accueillait cette foire sur la portion comprise entre la place de la Bastille et le Jardin Truillot,

Considérant que cette Foire est organisée deux fois par an, pendant 20 jours, depuis 31 ans, et qu'elle a été rejointe par le Salon du Livre et des Papiers anciens en 2016,

Considérant que la Foire attire 70 000 visiteurs, dont 10 000 touristes venus de province et du monde, 400 exposants professionnels français et européens,

Considérant que la Foire entraîne 15 000 nuitées d'hôtel, une fréquentation accrue des restaurants et des cafés riverains,

Considérant que la Foire, musée éphémère d'objets d'arts, de meubles et de documents anciens, constitue un lieu de promenade, d'échange et de convivialité unique au cœur de Paris,

Considérant que les Foires de la Bastille ne pourront plus être organisées après celles de mai 2017 et ce, pendant la durée des travaux, soit deux à trois ans,

Considérant que, à ce jour, la Mairie de Paris ne garantit pas à Joël Garcia organisation le retour des Foires une fois les travaux terminés,

Sur proposition de Monsieur Christian SAINT-ETIENNE et des élus du groupe Les Républicains,

EMET LE VŒU :

- de garantir aux Foires de la Bastille leur retour après les travaux d'aménagement de la place de la Bastille.
- Si ce retour s'avère impossible, de proposer une solution alternative à Joël Garcia organisation pour maintenir au cœur de Paris les Foires de la Bastille.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE DU 11^e ARRONDISSEMENT

Q11201703 Question orale relative aux travaux d'agrandissement du conservatoire du 11^e arrondissement

Suite à la demande des parents des enfants du conservatoire de musique du 11^e arrondissement, des travaux d'agrandissement, votés au budget participatif, auront lieu pendant l'été.

La Ville a décidé de profiter de cette période d'agrandissement pour engager également des travaux de réfection de la chaufferie. Ces travaux nécessitent la fermeture du conservatoire pendant plusieurs mois à l'automne.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le personnel du conservatoire à la Mairie en présence des différents services mais les parents sont très inquiets de la durée des travaux, de la fermeture du conservatoire pendant plusieurs mois et de l'absence de solution pour un relogement pendant cette période.

Une délégation de parents était d'ailleurs présente lors du Conseil d'arrondissement le 25 avril 2017 pour interroger l'équipe municipale à ce sujet. La délégation a distribué une copie d'un courrier adressé à la Maire de Paris.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts souhaite :

- savoir quels sont les lieux qui pourront accueillir de manière provisoire, des cours de musique en septembre : des collèges et lycées, des écoles, la Maison des métallos, la Maison des pratiques artistiques amateurs, des conservatoires limitrophes au 11^e arrondissement, des salles gérées par le CCAS, salle municipale Jean Aicard ;
- que les parents des élèves du conservatoire puissent être informés et concertés régulièrement sur les travaux et le fonctionnement du conservatoire, et qu'un travail collaboratif Mairie-usagers-personnels se mette en place.

M. le Maire : « La première question est posée par Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Les travaux d'agrandissement du conservatoire ont été votés au Budget participatif. Cela a été une grande joie pour les parents et pour les enfants. La Ville a décidé de profiter de cette période d'agrandissement pour engager des travaux de réfection de la chaufferie. Ces travaux nécessitent la fermeture du conservatoire pendant plusieurs mois à l'automne prochain, entre juillet et novembre.

La question des écologistes porte sur la nécessité d'une meilleure concertation avec les parents à la fois sur le relogement des cours pendant les travaux et tout au long du processus d'aménagement.

Depuis la formulation de notre question, les choses ont avancé. Une réunion s'est tenue lundi dernier à la Mairie du 11^e arrondissement entre les parents, les services et le Maire. Suite à cette réunion, je sais que les parents sont rassurés sur la durée des travaux et sont aussi moins inquiets sur le relogement des activités du conservatoire pendant la durée des travaux. Ils se réjouissent que 80 % des cours (enseignement instrument, voix, cours de théâtre) aient trouvé des lieux d'accueil, particulièrement au conservatoire du 10^e arrondissement, à la MPAA, dans les deux salles de la mairie, à l'association Quartier Libre et à l'école Keller. Grâce à leur mobilisation, des cours pourront aussi avoir lieu au collège Voltaire. Il reste encore des solutions à trouver pour les autres enseignements (percussions, harpe, contrebasse, piano, cours de danse, autres cours de théâtre). Les parents continuent à se mobiliser pour aider notre équipe à trouver des solutions pour que ces cours puissent avoir lieu en septembre. Ils espèrent que, dans quelques jours, nous pourrions les rassurer totalement et leur annoncer que 100 % des cours pourront avoir lieu en septembre.

Cela nous montre bien que l'installation d'un climat de confiance à travers des réunions ouvertes et transparentes est efficace pour trouver des solutions ensemble et pour construire ensemble.

C'est la raison pour laquelle le groupe Europe Ecologie souhaite que les parents des élèves puissent continuer à être informés et consultés régulièrement sur les travaux et sur le fonctionnement du conservatoire, et qu'un travail collaboratif entre la Mairie, les usagers et le personnel se poursuive. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Au nom de Mme Martine DEBIEUVRE, puisqu'elle n'est pas avec nous ce soir, je peux vous répondre positivement sur tous les points. Comme vous le savez, le projet d'agrandissement du conservatoire est un projet sur lequel nous nous sommes engagés. Il a fait l'objet d'un plébiscite lors du vote du Budget participatif et cela nous a permis de dégager plus de moyens pour réaliser cet engagement que nous avons pris devant les Parisiens. Le conservatoire est effectivement très utilisé. Il est à l'étroit au sein de ses murs. Ce projet d'agrandissement est une chance. En plus de cet agrandissement, nous allons aussi rénover les salles, et l'embellir de façon plus générale. Sur l'ensemble de la mandature, l'effort budgétaire consenti pour le conservatoire est de l'ordre de 1,8 millions d'euros, une somme considérable.

Comme pour tous les projets du budget participatif, le travail de co-construction a été engagé avec les porteurs de ce projet, en particulier les représentants des parents du conservatoire, l'équipe du conservatoire, les équipes du service technique de la Ville, et l'architecte du projet. Ce projet d'agrandissement n'est donc pas une surprise. Nous avons profité de cet agrandissement pour planifier le changement du mode de chauffage. En effet, le conservatoire est actuellement chauffé à l'électricité, ce qui n'est absolument pas performant ni sur le plan économique, ni sur le plan environnemental. Nous allons passer au gaz avec une installation beaucoup plus performante.

Comme vous l'avez indiqué, nous avons mis en place une information en continu et permanente depuis le premier conseil d'établissement où ce projet a été présenté, le 20 janvier dernier. Des affichages ont été effectués sur le site et j'ai également écrit à tous les parents d'élèves. Il y a eu de nombreux échanges avec les parents d'élèves élus. Au début du mois, lorsque nous avons fait le point, nous étions encore bien en-dessous du taux de relogement des activités que vous avez évoqué, 70 % à 80 %. Notre objectif est de tout reloger, mais je ne sais pas si nous y arriverons. En tout cas, nous mettons, avec l'équipe du conservatoire et la Direction des Affaires Culturelles, toute l'énergie qu'il faut pour aller le plus loin possible sur cette question.

Les travaux sont forcément une nuisance. Il y aura donc un déplacement des lieux d'un certain nombre d'activités. Plus de trente lieux ont été prospectés pour reloger ces activités. A cette occasion, je voudrais saluer le travail des équipes du conservatoire et de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville qui ont permis d'obtenir ce résultat.

Même si l'interruption des cours ne dure que six semaines, je voudrais préciser aux parents qu'ils seront exonérés d'un trimestre d'inscription du conservatoire pour prendre en compte les nuisances. Pour celles et ceux qui ne pourront pas être relogés, cela constituera un petit pécule supplémentaire qu'ils pourront éventuellement, s'ils le souhaitent et s'ils le peuvent, consacrer à des cours privés pendant les six semaines durant lesquelles les cours ne pourront pas être assurés dans les murs du conservatoire. Voilà les éléments que je pouvais apporter en réponse à votre question. »

Q11201704 Question orale relative à la célébration de la Fête nationale le 14 juillet 2017

Comme chaque année, sera célébrée la Fête nationale le 14 juillet.

En raison de la montée lente et progressive du vote Front national, il est urgent que notamment à l'occasion de la célébration du 14 juillet dans le 11^e arrondissement, notre équipe municipale réaffirme les valeurs de la République et de notre démocratie.

Dans le 11^e arrondissement, il est fréquent que les jours précédents le 14 juillet, des tensions, des incivilités se cristallisent dans certains quartiers et notamment dans le quartier de la Roquette. Les travailleurs sociaux et les animateurs culturels sont sollicités depuis plusieurs années pour prévenir ces débordements mais les budgets ne sont pas à la hauteur pour réellement engager un travail de prévention.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts propose que le Maire du 11^e arrondissement impulse une préparation active de ce 14 juillet républicain en :

- mobilisant un budget conséquent,
- facilitant la coordination des élu-es du 11^e arrondissement afin que l'ensemble de l'équipe municipale s'implique dans l'organisation des journées précédant le 14 juillet et le jour de la Fête nationale,
- réaffirmant les valeurs de la République et la démocratie.

M. le Maire : « La question suivante est posée par Mme Joëlle MOREL. En l'absence de Stéphane MARTINET, je vais vous apporter une réponse. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Comme chaque année sera célébrée la Fête Nationale du 14 juillet. En raison de la montée lente et progressive du vote Front National, il est urgent que, notamment à l'occasion de la célébration du 14 juillet dans le 11^e arrondissement, notre équipe municipale réaffirme les valeurs de la République et de notre démocratie. Dans le 11^e arrondissement, il est fréquent que, les jours précédents le 14 juillet, des tensions et des incivilités se cristallisent dans certains quartiers, notamment dans le quartier de la Roquette. Les travailleurs sociaux et les animateurs culturels sont sollicités depuis plusieurs années pour prévenir ces débordements mais les budgets ne sont pas à la hauteur pour réellement engager un travail de prévention.

Le groupe Europe Ecologie sait combien Mme Delphine TERLIZZI et M. Stéphane MARTINET sont mobilisé sur ce dossier et qu'ils investissent beaucoup de leur temps et de leur énergie pour monter l'opération « Un été à la Roquette ». Mais les budgets de leur délégation qu'ils peuvent mettre sur les actions de prévention ne sont malheureusement pas à la hauteur de la situation. Il est nécessaire que notre Conseil se mobilise pour trouver des budgets conséquents dès à présent, peut-être pas pour l'été 2017, mais pour l'été 2018. D'autre part, il est nécessaire que sur un tel dossier l'ensemble des élus concernés puisse travailler de manière transversale et complémentaire. De manière symbolique, la présence des élus à cette période est particulièrement appréciée et notre participation concertée et coordonnée permettrait de réaffirmer les valeurs de la République et de la démocratie, me semble-t-il. »

M. le Maire : « Merci pour cette question orale. Comme vous l'avez souligné, M. Stéphane MARTINET, Mme Delphine TERLIZZI, et Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN se mobilisent fortement pour régler les problèmes ou anticiper la survenue de problèmes autour du 14 juillet. Je vous invite à rejoindre vous-même ce travail, puisque c'est situé autour du square de la Roquette et qu'il y a un espace vert en plein milieu.

Je ne suis pas sûr que le problème du 14 juillet soit un problème budgétaire ou de moyens. Quand les difficultés sont survenues le premier été que nous avons connu en début de mandature, en 2014, nous n'avons pas voulu que la situation se reproduise. Nous avons trouvé les moyens pour financer des actions qui sont coordonnées entre Olga-Spitzer, la MJC

Mercœur et la Mairie. Vous le disiez avec raison : la présence d'élus sur place pendant ces animations est un élément important de pacification. Je sais que Mme Delphine TERLIZZI et M. Stéphane MARTINET sont sur place pendant des heures autour du 14 juillet. Les problèmes que nous avons eus en 2014 ne se sont heureusement pas reproduits en 2015 et en 2016 parce que nous avons mobilisé cette énergie humaine avant tout, mais aussi budgétaire quand il a fallu trouver quelques crédits pour payer des animateurs et installer des animations pour capter des jeunes qui, par désœuvrement, mettraient le bazar autour du 14 juillet.

Ces éléments me semblent positifs et permettent de répondre au problème précis que vous soulevez. Par ailleurs, nous avons d'autres difficultés plus chroniques autour de ce quartier, qui nécessitent aussi un travail coordonné entre les différentes délégations. Je vous encourage donc à vous voir ensemble pour avancer sur ces questions. Je vous remercie. La séance est terminée. Je vous souhaite une très bonne soirée. »

A 21h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.